

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER CORONAVIRUS

P.2,4,5,6,7,9

Quels sont les secteurs qui maintiennent leurs activités?



- La législation du travail au Togo à l'épreuve de la crise liée au Covid-19
- « Après le coronavirus, une autre Afrique est possible et ce n'est pas une utopie »
- Etat d'urgence : mode d'emploi

INVITE SPECIAL

Pr Didier Koumavi
EKOUEVI, médecin
épidémiologiste



P.8-9

DROIT

P.10

Me Martial Akakpo
et Me Ayélé Gbadoé
Deckon, nouveaux
membres de la
Cour Permanente
d'Arbitrage

ENTREPRENEURIAT

Andy BOME rêve de
faire aimer les perles
au monde

P.10

HOMMAGE

P.15

Repose en paix, mon
frère



Editorial

Infos N°246 | Du 08 au 22 avril 2020

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

TOGO BASHING

Le monde entier fait face depuis plusieurs mois à la pandémie du coronavirus. Le COVID-19 tue sur tous les continents et indifféremment de l'appartenance politique, sociale, ethnique ou religieuse. L'angoisse et la panique se sont emparées des populations face à cette crise inédite et aucun expert ne saurait précisément dire quand et dans quel état la planète s'en sortirait. L'absence de sérum et de vaccin en rajoute à cette situation anxiogène.

Dans ce contexte, les dirigeants organisent la riposte pour limiter la propagation du virus et amortir le plus possible le choc socioéconomique de la pandémie. Et chaque pays, avec ses réalités propres et selon ses moyens.

A l'échelle mondiale, il a été reproché, souvent légitimement d'ailleurs aux leaders une absence d'anticipation et des mesures inadéquates, laissant l'impression de tâtonnement. Ces critiques renseignent d'abord sur l'état d'esprit des citoyens qui sont angoissés à raison face à l'incertitude ; surtout qu'ils n'ont pas nécessairement répondu à toutes leurs questions. Elles ont ensuite pour vertu de garder la pression sur les autorités publiques, pour que leurs actions soient diligentes et efficaces.

Pourvu qu'elles soient portées de bonne foi et dans un esprit constructif. L'attitude consistant à contester systématiquement et invariablement toutes les décisions prises dans le cadre de cette bataille sanitaire n'est ni compréhensible ni productive. Ce dont a besoin notamment un pays comme le nôtre, c'est de la mutualisation des moyens, de la solidarité. Il y a un temps pour tout : pour la division, la controverse, la politique etc.... Celui-ci appelle à l'union sacrée.

Ceux qui ont applaudi, soutenu et abondamment relayé les thèses négationnistes irresponsables de Mgr Philippe Kpodzro, niant l'existence de cas de coronavirus au Togo, sont les mêmes aujourd'hui, qui pour dire que le nombre de cas est plus important que le chiffre officiel, ou encore que les mesures annoncées sont en deçà de celles qui devraient l'être. Cela démontre une crise de confiance entre les dirigeants du pays et une partie de la population. Mais il est certain que s'il avait existé une solution miracle pour sortir maintenant et sans grands dommages de cette crise, tous les responsables mondiaux l'auraient adoptée depuis fort longtemps.

De fait, rester vigilant et attentif par rapport aux choix qui sont faits, ne saurait justifier les publications mensongères, les fake news, les détournements d'informations et les critiques faciles dans le seul but de contribuer à la déstabilisation du pouvoir actuel pour assouvir des desseins politiques. Le COVID-19 semant mort et désolation, est malheureusement une réalité. Et l'enjeu de la lutte actuelle est simplement celui de notre survie. Face à cela, les spécialistes du Togo Bashing, prompts à relayer toutes les publications désavantageuses pour notre pays surtout lorsqu'elles sont fausses, et qu'on ne surprend jamais à partager les bonnes nouvelles, peuvent faire une pause. Et temporairement mettre un terme à leurs petits calculs politiques. L'époque n'est pas celle des « diseurs » mais celle des « faiseurs ». Faisons donc chacun, notre part.

Quels sont les secteurs qui maintiennent leurs activités?

✎ Charles KOLOU

La pandémie du coronavirus (Covid-19) continue de créer la panique. Après un premier cas, il y a encore près d'un mois, le Togo enregistre à ce jour 65 cas confirmés dont 39 actifs, trois décès et 23 guéris. La vitesse et le risque élevés de propagation du virus ont conduit le gouvernement à prendre plusieurs mesures fortes pour endiguer le mal. Dans ce contexte, services administratifs publics, secteur privé et d'autres secteurs d'activités devraient prendre des dispositions soit pour assurer un service minimum soit pour éviter de sombrer. Dans cet article, Focus Infos vous propose une cartographie de quelques secteurs qui maintiennent leurs activités, et les mesures qu'ils ont prises pour éviter toute propagation du virus.

Le service public assuré malgré le Covid-19

Le Coronavirus est parvenu à bousculer les habitudes aussi bien dans les ménages que dans les rues et même dans les couloirs des bureaux des services administratifs. Le gouvernement a décidé d'une journée de travail continue de 09 heures à 16 heures. Quoique, comme l'affirme cet employé au Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF), certains employés, en raison des urgences, travaillent bien au-delà des 07 heures de travail instituées par l'arrêté du 03 avril portant réaménagement temporaire des horaires.

De fait, les Structures de l'Etat notamment les ministères maintiennent sans grande modification, le fonctionnement ordinaire de leur service.

« Nous devons continuer à assurer le service qui est le nôtre. Si nous ne venons pas au boulot, comment se fera par exemple le traitement des salaires, et même des dossiers urgents qui peuvent venir de la primature ou de la présidence en cette période de crise ? Nous sommes tous là, et nous respectons strictement les mesures de sécurité édictées par l'Etat et l'OMS », confie ce fonctionnaire du ministère de l'Economie et des Finances.

Dans d'autres ministères comme celui en charge du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, le service est aussi continu. Pour les visites, seules les urgences sont privilégiées. Les volontaires en mission dans ce ministère ont été invités à rester chez eux pendant un temps sauf cas de nécessité. De même, certains employés ont obtenu des congés anticipés en vue et autorisés à n'être au bureau que pour des urgences. Le télétravail est aussi préconisé pour certaines tâches.

« Une stratégie de sensibilisation des bénéficiaires des différents projets et mécanismes de financement du ministère de développement à la base a été mise en place. A travers aussi l'ANADEB, le ministère a formé et outillé les responsables des Comités de développement à la Base (CDB), et villageois pour être des relais d'informations au sein de leurs communautés », confie-t-on aussi dans cette agence gouvernementale.

Les ateliers et formations des masses de même que les missions de terrain et à l'extérieur du pays jugés non urgents, ont été systématiquement annulés au niveau des ministères.

« Toutes les activités de masse organisées dans le cadre de la lettre de mission du ministère sont suspendues jusqu'à nouvel ordre », précise une note circulaire signée du ministre en charge



Entrée du Centre administratif des services économiques et financiers (CASEF)

du développement à la Base, Victoire Sidémeh Tomégah-Dogbé.

En outre, le dépôt de dossier pour les différents concours de recrutement ouvert par le gouvernement a été suspendu jusqu'à nouvel ordre. Au ministère des Enseignements primaire et secondaire, l'on note aussi l'arrêt jusqu'à nouvel ordre du suivi du traitement des différents dossiers des enseignants.

Au niveau des différents ministères et services publics par contre, les courriers sont toujours reçus dans les conditions de respect des mesures barrières.

Pour la sécurité du personnel des différents ministères, tout visiteur est tenu de se laver soigneusement les mains à l'entrée de chaque ministère. Des dispositifs de lavage de mains modernes y sont installés. Pour accéder à un bloc ou à un bureau, le port de cache-nez est obligatoire, tout comme pour le personnel. Quelques ministères ont offert à leur personnel des cache-nez et des gels hydro alcooliques et appelé ceux-ci au strict respect des mesures barrières.

A l'Assemblée Nationale, malgré la pandémie, tout le personnel administratif est présent comme d'ordinaire. Tous sont soumis aux respects obligatoires des mesures barrières avec restriction des visites. Les plénières ne se tiennent qu'en cas d'urgence ou de nécessité.

« Malgré l'absence de directive officielle, les plénières sont suspendues. Les députés ne seront convoqués qu'en cas d'extrême nécessité », confie le député Gerry Taama qui indique que cela a été le cas dans l'étude en commission et de l'adoption de la loi portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances, des mesures relevant du domaine de la loi. L'élu du peuple précise qu'avec la mesure de distanciation, les travaux en commission ne se feront également qu'en cas d'urgence.

La Justice assure le service minimum

Le fonctionnement du secteur de la justice est aussi ralenti avec la pandémie du coronavirus. Toutefois, un service

minimum est assuré avec la prise de nouvelles dispositions. Ainsi, seules les audiences correctionnelles et commerciales inscrites en urgence sont maintenues. Elles ont été réduites par exemple du tiers au tribunal de Lomé avec un réaménagement de leurs calendriers. Les audiences publiques et sociales sont par contre suspendues par le ministère de la justice.

De même, les audiences relatives à l'état des personnes à savoir la délivrance des jugements supplétifs, les rectificatifs de naissance, les modifications de données et actes de prise en charge entre autres services relevant de la compétence de la 4ème chambre civile sont maintenus. Aussi, un citoyen peut-il toujours introduire une plainte en cette période.

Les cabinets d'instruction quant à eux, maintiennent leur fonctionnement normal. Au parquet de Lomé, un mécanisme de rotation des juges a été institué par le Procureur de la République afin d'assurer le service public de la justice. Par rapport à l'urgence de certains dossiers, les présidents de tribunaux peuvent prendre des ordonnances pour envoyer ces dossiers-ci à des cabinets pour un traitement avec célérité. Aussi pour des urgences, des audiences ont-elles lieu en cabinet.

Au Tribunal de Première Instance de Lomé, le respect des mesures barrières est aussi une exigence pour les greffiers, magistrats et tous les membres du personnel avec le port de gants et de cache-nez. Chaque bureau est aussi équipé de gel hydro-alcoolique, avec des affiches sur les portes d'entrée des bureaux en vue de sensibiliser davantage. Quoique les activités tournent au ralenti.

Le secteur des transports très grippé

Le secteur du transport reste de loin, l'un des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire induite par le Covid-19. En effet, le secteur est au ralenti sinon presque à l'arrêt. De fait, les modes d'infection du virus ont conduit le gouvernement togolais comme celui de plusieurs Etats, à prendre des mesures drastiques. Et le secteur du transport en paie le plus lourd tribut.

Le transport interurbain de personnes par bus est à l'arrêt. Les nombreuses compagnies de transport comme Adj Transport, LK, ETRAB, ou encore DC10 ont fermé leurs portes, mettant les chauffeurs et autres personnels au chômage.

(Suite à la page 4)

CORIS PROTECT

UNE ASSURANCE PREVOYANCE*
à seulement **1 000** FCFA/MOIS



oxi Conseil

*OFFRE SOUMISE À CONDITIONS

- Frais médicaux en cas d'accident;
- Indemnité en cas de décès toutes causes;
- Indemnité en cas d'invalidité absolue suite à une maladie ou un accident.

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

 **CORIS
BANK**
INTERNATIONAL

CORONAVIRUS :

(Suite de la page 2)

Dans le secteur du transport routier, seuls les gros camions assurant le trafic des marchandises entre les villes et le port vers les autres pays frontaliers, sont autorisés à sortir de Lomé. Malgré cette exception, le trafic a considérablement diminué.

Une décision du gouvernement prise le 03 avril et dont l'application pourrait être effective à partir du 11 avril prochain avec la définition des mesures d'accompagnement, va beaucoup bouleverser le secteur du transport surtout dans la capitale Lomé.

Cette mesure n'autorise que des déplacements intra-urbains et à des conditions strictes. En effet, pour le transport commun à Lomé, l'on ne devrait compter que 30 passagers en plus du chauffeur à bord d'un bus de la société de transport de Lomé (Sotral) qui au quotidien, chargeait environ 90 passagers. A bord des « taxis villes » de 5 places, ne pourront monter à bord que 3 passagers en plus du chauffeur. Le nombre de passagers dans les bus de 9 places sera limité à 5, ceux de 15 places ne prendront désormais que 8 passagers selon les termes de cette décision en date du 03 avril.

Les tricycles ne serviront qu'au transport des marchandises. Chaque gare routière sur l'ensemble du territoire devra être équipée d'un dispositif de lavage des mains, et tout passager, tenu de se laver les mains et porter des cache-nez avant toute entrée dans les bus ou taxis.

Cette décision, si elle venait à s'appliquer, contraindra, selon M. Oukpedjo Yaya, président de l'USYCOR (l'Union des Syndicats des Conducteurs Routiers du Togo), beaucoup de conducteurs de taxi et bus à immobiliser leurs véhicules dans les garages.

Il pourrait aussi être interdit aux motocyclistes à deux roues de transporter des personnes à Lomé. L'activité des « Taxi moto » communément appelée « Z émidjan » devrait ainsi être suspendue pendant la crise sanitaire.

Le transport aérien ne tourne pas non plus à plein régime. Plusieurs compagnies dont Asky ne desservent plus Lomé. La quasi-totalité des employés sont systématiquement en congé. Seuls quelques-uns soumis au respect des mesures barrières, assurent la permanence à la direction de la compagnie. La compagnie Air France n'assure quant à elle, que des vols spéciaux de rapatriement. La fréquence est d'un vol par semaine. Les personnels de cette compagnie sont aussi en congé et certains ne sont appelés que pour assurer ces quelques sporadiques vols de rapatriement.

La direction de la compagnie aussi, assure un service de permanence.

L'animation des marchés change aussi de rythme

La peur d'être contaminé, a atteint aussi les marchés. Ceux-ci s'animent très faiblement, comme le grand marché de Lomé où plusieurs boutiques et grands magasins ont fermé leurs portes. Des détaillants ont aussi plié leurs étalages. En effet, le Grand marché est vide d'hommes. Par contre, les marchés de vente de produits alimentaires comme ceux de Totsi, d'Adidogomé ou encore celui d'Agoè-Assiyé s'animent relativement. Quant au marché d'Agoè-Cacaveli, il est presque vide d'hommes.

Les grossistes éprouvant des difficultés à voyager avec la suspension de plusieurs vols et la fermeture des frontières ainsi que la restriction des voyages inter-préfectures. Dans ce contexte, les prix de certains produits de consommation comme l'huile et le maïs entre autres, connaissent une légère hausse dans les marchés de Lomé.

Dorénavant, les marchés ouvrent à 07 heures pour refermer déjà à 16 heures au lieu de 18 heures. Pour la sécurité de ceux qui vont encore faire leurs achats dans ces marchés, des mesures ont été prises pour réduire le risque de contamination. Ainsi, l'EPAM (Etablissement Public d'Administration des Marchés) a installé à l'entrée des marchés clôturés comme ceux de Totsi et Agoè-Assiyé (avant leur cession aux mairies), des dispositifs de lavage de main. Le port de bavettes est exigé avant l'accès à ces marchés. Au grand marché, l'on retrouve par endroit des dispositifs de lavage de mains.

L'animation de ces marchés du Grand Lomé à compter de cette semaine subit une perturbation. De fait, les marchés connaîtront une réduction de deux jours sur les jours d'animation, selon une annonce de Payadowa Boukpepsi, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales.

Sur les cinq jours au cours desquels devront s'animer dorénavant les marchés, il y aura trois jours qui seront consacrés aux produits alimentaires et deux jours aux produits non alimentaires. De plus, ces marchés seront nettoyés et désinfectés 2 fois par semaine.

Pendant que l'animation des marchés subit des perturbations, les supermarchés restent très fréquentés par des Togolais qui y vont pour s'approvisionner. Les responsables de ces centres commerciaux préoccupés

par cette situation, ont aussi pris des dispositions sanitaires pour limiter la propagation de cette pandémie. Ainsi, à l'entrée des supermarchés comme La Concorde ou encore La Samaritaine, un dispositif de lavage de mains est installé et les vigiles veillent à ce que chaque client se désinfecte les mains avant d'entrer pour faire les achats. De même, seuls les vigiles ouvrent les portes aux clients. A l'intérieur, une ligne visible met une séparation entre le client et le comptoir de la caisse. Des vigiles de l'intérieur veillent à maintenir une distance d'au moins un mètre entre les clients. Egalement, il est strictement interdit aux clients de s'adosser sur les comptoirs.

Le Coronavirus change « l'horloge » dans les banques

Le secteur bancaire est sans doute aussi affecté par la pandémie du Coronavirus. Les banques enregistrent leurs plus faible affluence et transactions malgré le maintien de tous leurs services et offres. Les Guichets automatique de banque restent bien aussi fonctionnels.

Plusieurs banques comme Orabank ont opté pour un système de rotation du personnel dans différents services et le télétravail. Les banques encouragent aussi en cette période leurs clients à utiliser les services de banque à distance via leurs différentes applications mobiles à l'exemple de Keaz pour Orabank, et d'Ecobank dans les cas où leur opération n'exige pas un dépôt d'argent ou un retrait d'espèces.

« Les activités sont naturellement au ralenti. En interne, on fait le télétravail, avec rotation au bureau. Au moins une personne est présente au bureau dans chaque direction pour traiter les urgences sur place. Les autres restent à la maison, et ça fait le tour », confie ce gestionnaire employé à Oragroup.

Les banques ont aussi changé leurs horaires d'ouverture et de fermeture depuis le 1er avril sur décision de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Togo (APBEF-Togo). Elles sont, et ce jusqu'à nouvel ordre, en mode journée continue de 7h30 à 13h30. Ces horaires sont susceptibles d'aménagement en fonction de l'évolution de la situation, selon un communiqué de l'APBEF-Togo.

Pour réduire le risque de contamination, les banques veillent au respect des mesures barrières. Ainsi, n'accède en exemple à une agence de banque, qu'un client ayant bien lavé les mains au niveau des dispositifs de lavage installés à l'entrée et qui a porté un cache-nez. Il est évité tout agglutinement des clients dans les banques, ou devant



Le Grand marché de Lomé peu animé

les guichets. Les clients restent soit à l'entrée dans l'attente de leur tour, au-delà d'un certain nombre. La distanciation d'un mètre est exigée et respectée aussi bien par les clients que par le personnel. Certaines banques offrent à leur personnel des caches nez, gants, et des gels hydro-alcooliques. Dans d'autres agences comme celle de la direction générale d'Orabank, les clients sont soumis à une prise de température.

A la Société des Postes du Togo (SPT), la situation dans les services concernant les transactions monétaires est aussi identique avec celle constatée dans les autres institutions bancaires. Par contre, le service de transfert de courrier est fortement impacté.

« Nous continuons de recevoir les courriers comme d'habitude, mais la célérité dans le traitement et la transmission n'est plus évidente. Ce faisant, nous ne pouvons plus dire à un client combien de jours mettra son courrier avant d'arriver à destination au vu des perturbations actuelles des services de transport », confie ce chef d'Agence.

Au niveau des kiosques de Mobile Money notamment T-Money et Flooz, aucun changement n'est perceptible sauf des gestes préventifs qu'adoptent quelques-uns en disposant à l'usage de leur personnel, des gels hydro-alcooliques et des bavettes.

Les entreprises privées aussi touchées

Employant plusieurs centaines de personnes, les entreprises installées dans la zone franche sont fortement touchées par la crise sanitaire. Elles tournent au ralenti. A l'exemple de la Société Amina Togo (mèche Amina), et de la brasserie BB de Lomé, la pandémie du Covid-19 a induit une baisse des activités tout comme celui des heures de travail.

Ainsi, l'on a opté à Mèche Amina en plus de la réduction des heures de travail, pour une réduction du nombre d'ouvriers et pour une réorganisation des équipes et sections de travail. Ainsi, à titre d'illustration, la durée de travail est désormais

de 08h à 14h30 et de 07 heures à 12heures dans quelques sections. Le total d'heures de fonctionnement de certaines sections est passé de 10 à 07 heures.

Le travail dans certaines sections comme celle du « handmade » est à l'arrêt. D'autres aussi devraient arrêter de tourner dans les prochains jours si la crise sévit davantage.

Pour la sécurité des employés, la société a pris plusieurs mesures de sécurité. « Pour nous préserver des infections, tous les employés se lavent obligatoirement les mains avant de rentrer dans l'usine tout comme à la sortie. En plus, on nous distribue des cache-nez que nous devons porter avant d'y entrer », confie cet employé de la section broissage.

Aussi, les employés ont-ils été informés sur la pandémie du Coronavirus. Un responsable chargé de veiller au respect des mesures barrières a été nommé dans chaque section après une formation spécifique. De plus, la cantine de la société a été fermée.

A la brasserie, la commande et la livraison des boissons ont considérablement baissé. « Même si la livraison aux grossistes continue, le rythme a drastiquement baissé du fait de la fermeture de plusieurs bars », témoigne Alex P., un distributeur des produits BB à Lomé.

La pandémie a contraint certaines entreprises à définir de nouvelles stratégies comme c'est le cas à la brasserie BB qui propose des services de livraison à domicile des boissons sur commande.

CIMTOGO aussi joue sa partition dans la lutte contre le nouveau coronavirus. La société multiplie des séances de sensibilisation aux mesures barrières, à l'endroit de son personnel. Que ce soient cuisiniers, ouvriers, chauffeurs, personnel sous-traitant, tous sont régulièrement éduqués sur le port de masques et gants mis à leur disposition et le lavage de mains dont le dispositif est installé à l'entrée et dans les locaux de la société.

(Suite à la page 6)

La législation du travail au Togo à l'épreuve de la crise liée au Covid-19

Le COVID-19 est rentré brutalement et brusquement dans la vie du monde entier. Il oblige les Etats à mettre en œuvre des moyens de lutte pour l'endiguer. Au Togo, après avoir pris plusieurs mesures (fermeture des écoles, des lieux de cultes, des frontières, suspension des liaisons aériennes, etc.), le gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire. Ces diverses mesures et celles qui seront prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire emportent ou emporteront des conséquences économiques et sociales graves pour les entreprises.

La mise en œuvre des gestes-barrières prescrits pour lutter contre la pandémie entraîne la réduction des effectifs dans bon nombre d'entreprises. Certaines d'entre elles, au regard de leurs activités voient leurs chiffres d'affaire diminuer. Les entreprises de nuit du fait du couvre-feu (de 19 h à 6 h) ne pourront plus opérer.

Face à cette crise, les employeurs doivent gérer, parmi tant d'autres questions, celles relatives à leurs employés.

Divers outils s'offrent à ces entreprises : les congés payés, le chômage technique, le cas de force majeure.

1. Les congés payés

L'employeur peut-il pour cause d'état d'urgence sanitaire décrété (ou le cas échéant, le confinement) et les mesures subséquentes prises par le gouvernement togolais et qui impactent inévitablement la vie économique, mettre ses employés ou certains de ses employés en congé ?

Le congé payé est un droit acquis par le travailleur, à la charge de l'employeur, à raison de deux jours et demi par mois de service effectif(1). C'est une cause de suspension du contrat de travail(2).

L'employeur, dans la mise en œuvre du congé payé, doit se conformer aux principes ci-après(3):

- La date de départ en congé de chaque travailleur est fixée d'accord-parties entre l'employeur et le travailleur ;
- L'ordre de départ en congé devra être communiqué à chaque ayant droit au moins quinze jours avant son départ ;

• L'ordre de départ en congé doit être affiché dans les bureaux, ateliers et chantiers.

Dans cette crise sanitaire, l'employeur doit rechercher l'accord des employés pour fixer les dates de départ en congé. Si un employé refuse de partir en congé à une date proposée par l'employeur, celui-ci ne peut pas la lui imposer.

Pour les départs en congé dont les dates sont déjà fixées, la loi interdit d'avancer ou de retarder le départ d'une durée supplémentaire supérieure à trois mois. Cette interdiction va constituer un frein dans la réorganisation des activités des entreprises telle que suggérée par le gouvernement surtout en ce qui

concerne l'avancement de la date de départ en congé. De plus, la loi oblige à notifier à chaque employé concerné, la date du départ en congé quinze jours avant. Ce délai, dans la situation de crise exceptionnelle induite par le covid-19, peut compliquer la vie de l'employeur.

La prise de règles législatives spécifiques aux congés payés est donc nécessaire pour permettre aux employeurs d'imposer les congés payés ou de modifier les dates de départ en congé payé dans la circonstance exceptionnelle actuelle. Pour ne pas laisser à l'employeur la décision de fixation de la date de départ, la loi peut l'encadrer en encourageant une décision dans le cadre d'un accord d'établissement, c'est-à-dire un accord dans chaque entreprise. L'employeur ne peut dès lors, mettre en œuvre les congés payés que dans le cadre collectivement prescrit.

Cependant, la crise sanitaire risque de durer. Le travailleur n'a droit qu'à un congé d'un mois par année de travail effective. Or l'état d'urgence est décrété pour trois mois et pourra être prolongé. Le congé payé ne pourra pas être une solution de long terme.

L'employeur rencontrera une autre difficulté dans la mise en œuvre du congé payé qui implique pour lui des conséquences financières. En effet, l'employeur est tenu de payer à l'employé mis en congé un mois de salaire. Les trésoreries des entreprises risquent de ne pas leur permettre de foncer sur ce mécanisme.

2. Le chômage technique

Le chômage technique est défini comme la suspension de tout ou partie des activités d'une entreprise suite à des difficultés économiques ou à des événements relevant de la force majeure rendant économiquement et matériellement impossible le fonctionnement de l'entreprise(4).

Les conditions exigées pour la mise en œuvre du chômage technique se trouvent déjà réunies pour certaines entreprises dont l'activité, du fait de la crise liée au Covid-19, sont réduites au strict minimum ou carrément arrêtées. Le Ministre du travail et de la fonction publique a annoncé d'ailleurs une journée continue de 9 heures à 16 heures, soit une journée de travail de sept (7) heures. Il a aussi suggéré une

rotation des employés.

Le chômage technique est une suspension de tout ou partie des activités de l'entreprise concernée. Cette suspension ne peut pas dépasser deux (02) mois. Si au bout de deux (2) mois, les activités n'ont pas repris, l'employeur peut engager une procédure de licenciement économique.

Pour mettre en œuvre la procédure de chômage technique, l'entreprise doit saisir l'inspecteur du travail et des lois sociales en lui fournissant les preuves de ses difficultés économiques. L'inspecteur du travail et des lois sociales procède à des investigations d'usage et se prononce sur le bien-fondé de la mesure. Il ne peut prendre sa décision qu'après enquête. Lorsque l'inspecteur du Travail et des lois sociales donne son accord pour la mise en chômage technique, l'employeur notifie la mesure aux employés. L'employeur doit indiquer la durée du chômage technique et les compensations salariales qu'il propose aux employés pendant cette période.

Les observateurs avisés trouvaient déjà les dispositions législatives sur le chômage technique timides, inadaptées aux réalités économiques, voire inefficaces surtout lorsqu'une entreprise vient à faire face à des difficultés économiques sur une période de plus de deux mois.

La loi ne fixe pas de délai à l'inspecteur de travail pour se prononcer lorsqu'il est saisi. La durée du chômage technique est limitée à deux mois au-delà desquels l'employeur est obligé de procéder à un licenciement économique. Pour corser le tout, la loi demande à l'employeur de servir une compensation salariale aux employés mis en chômage technique.

Comment un employeur qui fait face à des difficultés économiques peut encore servir des compensations salariales aux employés dont les contrats sont suspendus ? Comment comprendre, du point de vue juridique, la rémunération d'un employé qui n'a ou n'aura à fournir aucune prestation de travail, aucune activité professionnelle ? Pourquoi obliger l'employeur à exécuter son obligation de payer un salaire là où l'employé n'a pas exécuté son obligation de fournir une activité professionnelle ? N'est-ce pas là faire supporter à l'employeur la responsabilité « des difficultés



Me. Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo

économiques graves » ou « des événements relevant de la force majeure ».

L'obligation de servir des compensations salariales aux employés concernés mis en chômage technique est de nature à aggraver même les difficultés économiques de l'entreprise et à empêcher un retour à une activité viable.

Dans la mise en œuvre pratique du chômage technique, on a pu observer que des employeurs ont servi la moitié ou le quart du salaire habituel à leurs employés. Parfois même, certains employeurs n'ont pas pu verser de compensations salariales, faute de moyens financiers.

En tout cas, cette exigence fait de l'employeur un entrepreneur-providence (dénoncé par certains) qui vient remplacer l'Etat dans son rôle. Il appartient à l'Etat de mettre en place des mécanismes qui permettent la prise en charge des employés du fait de difficultés économiques graves de leur entreprise ou d'événements relevant de la force majeure qui empêchent une entreprise de fonctionner.

La crise découlant du Covid-19 met en lumière cette inefficacité de la législation togolaise relative au chômage technique. Elle constitue en elle-même un événement de force majeure(5) qui ne nécessite pas une enquête pour être avérée. Elle se traduit indubitablement par un impact économique immédiat sur les entreprises. Certes, cet impact sera mesuré à des degrés divers, mais il est évident que la plupart des entreprises ne vont pas échapper aux conséquences économiques du Covid-19. Les entreprises de nuit, du fait du couvre-feu entre 20h et 6 h ne peuvent que fermer. Cela explique d'ailleurs les mesures économiques annoncées par le gouvernement togolais au profit des entreprises et les mesures financières fortes prises par la BCEAO.

Le gouvernement doit prendre alors

des mesures législatives spécifiques pour rendre plus flexible la mise en œuvre du chômage technique en tenant compte de la circonstance exceptionnelle résultant de la crise sanitaire. Ces règles doivent porter sur la durée du chômage technique qui ne doit pas être limitée à deux mois. La loi doit fixer également à l'inspecteur du travail un délai très court, de cinq jours maximum, pour se prononcer lorsqu'il est saisi. Encore que certaines situations, par exemple le cas des entreprises de nuit, sont une évidence qui découle du couvre-feu et qui ne nécessitent pas d'attendre cinq jours.

De manière générale, le chômage technique doit devenir un véritable outil permettant à l'employeur de suspendre le contrat de travail lorsque les causes définies par la loi sont survenues et de pouvoir donner une chance à l'entreprise de reprendre un envol économique par la réduction des charges salariales.

En somme, la crise liée au Covid-19 ne nécessite pas seulement de prendre des mesures économiques. Les implications au plan juridique doivent être cernées et des mesures législatives doivent être prises.

- (1)- Article 158 code du Travail.
- (2)- (article 55-9 du code du travail.
- (3)- (Article 44-b Convention Collective Interprofessionnelle du Togo.
- (4)- Article 56 code du travail.
- (5)- C'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible. La cour d'appel de Colmar (en France) vient de statuer sur la qualification de force majeure de l'épidémie de COVID-19 (Colmar, 6e ch., 12 mars 2020, n° 20/01098). (rapporté par Luc Grynbaum, professeur à l'Université Paris Descartes, avocat of Counsel, cabinet De Gaulle Fleurance & Associés sur le blog du club des juristes, premier think thank juridique français)

CORONAVIRUS :

(Suite de la page 4)

Des affiches de grande visibilité indiquant les mesures barrières sont aux entrées et sorties de l'usine. Une interdiction est faite aux personnels de se saluer en se serrant les mains comme l'a recommandé l'OMS.

Au-delà de la sensibilisation, le port de masque est obligatoire pour tout le personnel. Et les personnes étrangères à la société sont soumises à la désinfection des mains à l'entrée.

Les « Assureurs » assurent la santé du personnel et des clients

Dans le souci de permettre au personnel de se rendre à leurs portes de travail et aux clients de passer dans les agences pour demander de différents services et prestations, les sociétés telles que Saham Assurance, GTA, et Prudential Beneficial Life ont mis à l'entrée de chacune de leurs agences des dispositifs de lavage de mains. Que ce soient clients ou personnels, l'obligation leur est faite de se laver les mains avant de fouler l'intérieur de l'agence.

En dehors de ce dispositif de lavage, à Saham et GTA, la distance d'au moins un mètre entre deux personnes est respectée. Ainsi, entre le siège du client et de l'agent, on peut

remarquer cette distance conseillée qui va des fois jusqu'à 1,5m. La même distance est observée entre le client et les comptoirs à l'aide d'un fil de séparation. Dans les halls, le nombre de sièges réservés pour des clients en attente de divers services sont réduits. « Il s'agit là, de respecter la mesure selon laquelle il faut éviter l'attroupement d'un nombre de personnes données et aussi la distance minimum d'un mètre », explique Jean-Marie Koffi Tessi, directeur général de GTA Assurances.

Pour éviter justement les attroupements, un mail d'échanges est mis à la disposition des clients qui demandent des services à distance. Toujours dans le but de garantir la santé de tous, les locaux de ces agences sont régulièrement nettoyés, en particulier le poignet des portes, les sièges de clients et les comptoirs. Le personnel étant dans l'obligation de se déplacer pour rendre service aux clients, n'est non plus épargné par les mesures sanitaires. Les agents sont régulièrement sensibilisés aux mesures barrières. Pour ce faire, le personnel de Saham dispose d'une plateforme WhatsApp.

Des gants, cache-nez et gels hydro-alcooliques sont mis à la disposition

du personnel de chaque agent afin de se protéger du Covid-19.

Egalement, l'interdiction est faite aux agents de se déplacer d'un bureau à un autre. D'éventuelles communications se font via une plateforme créée à cet effet ou simplement par téléphone. A GTA particulièrement, un système de rotation est instauré dans les bureaux souvent occupés par plus de deux agents. « Histoire d'assurer l'aération des lieux », éclaire le directeur. De même, le personnel « non essentiel » est mis en congés.

En sus de ces dispositions, GTA a également décidé de libérer les stagiaires. « Il s'agit des stagiaires ayant passé au moins 2 mois et qui sont pratiquement à la fin de leur stage. Ce n'est pas leur compétence qui est mise en cause mais juste pour faire face à la pandémie », précise Jean-Marie Koffi Tessi

Dans la même optique de lutte contre le Covid 19, il est conseillé au personnel de GTA d'éviter d'aller se restaurer au dehors. « Nous avons encouragé notre personnel de venir chacun avec ne ce reste que du Sandwich, étant donné que c'est la journée continue désormais. Arrivée à la maison chacun peut faire son plat de résistance. Nous avons pris

cette disposition car personne ne sait les conditions dans lesquelles les restaurants et vendeurs préparent les nourritures », détaille le directeur.

Egalement des offres sont faites à la clientèle. C'est le cas à Beneficial Life où une garantie additionnelle COVID-19 sans frais supplémentaire est offerte aux clients. Il s'agit du paiement d'une indemnité en cas d'hospitalisation et en cas de décès en rapport avec le COVID-19. La société prend également comme mesure, « la renonciation aux exclusions épidémie ou pandémie rédigées dans les contrats d'assurance des actuels clients ; la réduction des délais d'attente pour une nouvelle couverture ; la simplification des procédures sinistre et la possibilité de faire des réclamations via WhatsApp.

Le tourisme à l'agonie

Le tourisme est fortement impacté par la pandémie. Les hôtels, restaurants et établissements culturels tournent au ralenti et certains même presque à l'arrêt.

La quasi-totalité des hôtels n'assurent que le service minimum. « Les clients ne peuvent plus passer manger au restaurant de l'hôtel en cette période où sévit la pandémie mais ils peuvent passer une commande et

être livrés. Toutefois, notre pâtisserie reste ouverte et ne ferme ses portes qu'à 18heures », confie Thomas gestionnaire d'un grand hôtel de la capitale.

« Même si l'hébergement est toujours possible, les chambres sont presque toutes libres », se plaint-il.

Les agences de voyages, les sociétés de transport touristique et les sociétés de location de voitures paient elles aussi le prix fort dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les sites touristiques n'enregistrent quasiment plus de visiteurs. L'annulation de nombreux événements, salons, ateliers, et rencontres en raison de la pandémie porte un coup dur à ce secteur.

Plusieurs emplois sont menacés dans ce secteur. « Ne recevant plus de commandes ni de visiteurs, j'ai dû réduire le personnel. Par service, nous n'avons pu maintenir qu'une personne notamment à la pâtisserie, au restaurant et à l'accueil », confie ce gestionnaire.

Somme toute, la pandémie du coronavirus a drastiquement fait baisser les offres de service dans le secteur du tourisme.

LA ROUTE A SON HEROS LE NOUVEAU RAV4



Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



TRIBUNE :

« Après le coronavirus, une autre Afrique est possible et ce n'est pas une utopie »

Dans une tribune publiée le 04 avril dernier par nos confrères français du journal *Le Monde*, **Kako Nubukpo**, ancien ministre de la Prospective, doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Lomé, esquisse le scénario d'une sortie de crise par le haut pour le continent, à rebours des thèses les plus pessimistes. FOCUS INFOS vous la propose in extenso. J'appelle toutes les bonnes volontés, les forces vives de nos pays, à rejoindre le débat, nous éclairer de leurs réflexions, de leurs talents, de leurs propositions. Il nous faut nous fixer un cap. Une autre Afrique est possible et ce n'est pas seulement une utopie. L'histoire nous regarde...

La pandémie due au coronavirus (Covid-19) fait basculer le continent dans une rupture systémique dont nous n'appréhendons pas encore pleinement l'ampleur. A court terme, les arbitrages s'annoncent douloureux entre la préservation de la santé des populations, qui nécessite un confinement strict, et le maintien d'un fort dynamisme économique, incompatible avec un confinement durable de populations très peu salariées et généralement sans filet de protection économique et sociale de la part des pouvoirs publics.

A moyen terme se posera la question des transformations structurelles à mettre en œuvre au sein de l'espace économique africain, afin d'augmenter la résilience économique et sociale des populations, tant du côté de la demande sociale en matière de santé, d'éducation, de formation et d'emplois ; que du côté de l'offre en biens et services, supposant la hausse des capacités productives dans leur ensemble.

Dans ce contexte de crise planétaire, les piliers paradigmatiques de la mondialisation, à savoir le néolibéralisme, héritier de la doctrine classique du « laissez-faire, laissez-passer », sont remis en cause. Les Etats appliquent la fermeture drastique de leurs frontières aériennes et terrestres, même s'ils sont moins regardants sur les frontières maritimes, sachant que 90 % des échanges mondiaux passent par les océans. Il faut que le commerce des biens se poursuive, notamment pour pouvoir transporter les matières premières d'Afrique vers le reste du monde. Pour ce qui est de la circulation des personnes, il en va autrement et il y a fort à parier que les frontières ne rouvriront pas de sitôt, dans un contexte de peur accrue en Occident, de vagues migratoires en provenance d'Afrique.

Toute crise, aussi dramatique soit-elle, peut néanmoins receler des opportunités à saisir afin de « coconstruire » une mondialisation

plus équitable et écologiquement viable. Et le continent africain devrait participer à ce nouveau monde dont les prolégomènes se dessinent sous nos yeux. A cet égard, trois urgences méritent d'être prises en considération, de la plus factuelle à la plus conceptuelle.

Amortir le choc d'abord

Il y a d'abord urgence à évaluer l'impact du double choc de l'offre et de la demande qui constitue à l'heure actuelle, la conséquence la plus tangible du Covid-19, sur les budgets. En effet, il y a rupture des chaînes d'approvisionnement, depuis la chute de production chinoise et ses effets sur toutes les chaînes logistiques mondiales. Les ports africains et toutes les chaînes d'approvisionnement macro, méso et microéconomiques seront forcément affectés par ce choc d'offre négatif. En termes de choc de demande, c'est l'impact de la chute de la demande mondiale en matières premières, celle du tourisme et celle, donc, des revenus des agents économiques qu'il faudra évaluer.

De même, la hausse prévisible des dépenses sociales et celle, exponentielle, des dépenses de santé devraient certainement conduire à réévaluer les ressources financières consacrées au développement humain, dans un souci de prise en compte effective des principes fondamentaux d'équité, d'inclusion et de durabilité, conformément aux objectifs du développement durable (ODD).

Rien ne serait pire que de privilégier les mesures de renforcement de la demande, à l'instar des transferts de fonds aux ménages, au détriment de l'accroissement des capacités de production et d'approvisionnement internes en biens et services. Si une telle articulation n'était pas effectuée, on aurait une hausse générale des prix liée à l'excès de la demande sur l'offre, à moins d'envisager parallèlement une hausse massive des importations de biens et

services, dont le principal intérêt serait de relancer les économies occidentales et orientales en déficit de demande intérieure.

Penser la relance

La deuxième urgence consiste à orienter et amplifier les politiques économiques africaines (budgétaire et monétaire) dans le sens d'un accroissement structurel des capacités d'offre de biens et services de première nécessité, en lieu et place des politiques malthusiennes prônées par le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale dans le cadre de l'ajustement structurel.

En effet, au lieu d'accompagner la dynamique de demande des économies africaines, pouvant susciter des investissements productifs pour y faire face, les institutions de Bretton Woods, au motif de la mauvaise gouvernance des Etats africains, ont préféré infliger à ces derniers, une sérieuse cure d'austérité budgétaire à partir du début des années 1980, dans le cadre des programmes d'ajustement structurels (PAS), dont l'échec patent est aujourd'hui illustré par les multiples carences identifiées en matière de prise en charge sanitaire idoine pour faire face à la pandémie due au coronavirus, tant



Kako Nubukpo

en termes de capacité d'accueil que du point de vue de l'efficacité des soins.

Vers une Afrique équitable et durable

Enfin, le continent africain devrait s'atteler d'urgence à construire un paradigme endogène de développement, fondé sur la promotion d'une économie de proximité illustrée par les circuits courts, particulièrement adaptés à des mesures de confinement des populations, d'une économie sobre en carbone, afin de ne pas alimenter le réchauffement climatique dont il n'est absolument pas responsable, et enfin d'une économie solidaire fondée sur l'exigence de redistribution du surplus économique. L'économie africaine a toujours fait preuve d'un génie lui permettant de concilier harmonieusement son système productif et d'autoconsommation interne et le commerce à grande distance, comme le montre bien

l'économiste Karl Polanyi.

L'économie de l'esclavage colonial a créé les ressorts de sa dépendance vis-à-vis d'une mondialisation aussi inégale que destructrice de l'écosystème naturel. La pandémie de Covid-19 offre aujourd'hui à l'Afrique son pire visage, celui d'un continent vulnérable, alimentant les pires craintes d'un désastre humain annoncé par les exercices de prospective des chancelleries occidentales.

C'est paradoxalement l'heure pour l'Afrique de montrer à la face du monde les ressorts secrets de sa résilience en assumant le changement. Le changement peut faire peur, peur parce qu'il y a l'inconnu.

Cela n'est pas nouveau, la question est existentielle. Mais pour y parer, il faut s'y préparer, débattre, envisager différents scénarii, agir et justement ne pas avoir peur, avoir confiance en nous.

SITUATION DANS LA ZONE UEMOA AU 5 AVRIL FACE A LA PANDEMIE

PAYS	SITUATION (au 05 avril)	FERMETURE DE FRONTIERES	CONFINEMENT	ETAT D'URGENCE	COUVRE-FEU	ISOLEMENT DE LA CAPITALE
Bénin	22 cas dont 1 décès	Oui	Non	Non	Non	Oui
Burkina-Faso	345 cas dont 17 décès	Oui	Non	Oui	Oui (19h-05h)	Oui
Côte d'Ivoire	261 dont 3 décès	Oui	Non	Oui	Oui (21h-5h)	Oui
Mali	41 cas dont 3 décès	Oui	Non	Oui	Oui (21h-5h)	Oui
Niger	161 cas dont 10 décès	Oui	Non	Oui	Oui (19h-6h)	Oui
Sénégal	131 cas dont 2 décès	Oui	Non	Oui	Oui (20h-6h)	Non
Togo	52 cas dont 3 décès	Oui	Non	Oui	Oui (20h-6h)	Oui

PR DIDIER KOUMAVI EKOUEVI, MEDECIN EPIDEMIOLOGISTE, CHEF DU DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE, UNIVERSITE DE LOME, DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION EN SANTE PUBLIQUE

« Ne laissez pas cette guerre entre les seules mains des médecins »

Interview réalisée par Jean-Paul AGBOH AHOUELETE.

Le monde entier est confronté depuis plusieurs mois à la pandémie du coronavirus. Plus d'un million de personnes ont été déjà contaminées sur les 5 continents et plus de 50.000 décès enregistrés au 06 avril. Au Togo, cinquante-deux cas dont deux décès ont été recensés. Pour combattre le virus, il n'existe malheureusement pas à ce jour de vaccin ni de sérum. De fait, la prescription et le respect des mesures barrières sont essentiels pour circonscrire et limiter la pandémie et ses conséquences. Face à l'anxiété et la peur des populations, des informations quasi-quotidiennes sur la pandémie circulent aussi bien sur les médias traditionnels qu'abondamment sur les réseaux sociaux. Des solutions prétendues miracle aussi. Comment démêler le faux du vrai, quelle est la nature de ce virus, comment le combattre.... ? Sur toutes ces questions, mais également sur le débat relatif à la chloroquine, nous nous sommes entretenus avec le Pr Didier Koumavi EKOUEVI.

FOCUS INFOS : Le monde entier fait face depuis plusieurs mois à la pandémie du coronavirus. Comment expliquez-vous la rapidité avec laquelle le virus s'est répandu sur tous les continents ?

Pr Didier Koumavi EKOUEVI : Le 23 janvier 2020, seuls 3 cas étaient recensés en France et 0 cas en Afrique. Près de deux mois après, au 1er avril plus précisément, la France comptait 56 989 cas et 4 032 décès. La vitesse de propagation d'un virus est liée à un facteur appelé R0 (taux de transmissibilité du virus à un individu). Ce facteur R0 a été estimé à 3 pour le SARS-COV-2, virus responsable de l'épidémie actuelle de Covid-19. C'est-à-dire que chaque personne contaminée contamine en moyenne 3 autres personnes et ainsi de suite. Ce facteur est donc plus élevé que celui de la grippe saisonnière qui est de 1,2 (un patient qui a la grippe contamine en moyenne une seule personne).

De plus, il existait un trafic important entre la Chine, premier épicerie de la pandémie, et les autres pays.

Enfin, un autre facteur pouvant expliquer cette propagation est qu'il s'agit d'un virus émergent (nouveau virus) que personne n'a réellement pris au sérieux à ses débuts. Tous les pays ont considéré à un moment ou à un autre qu'il s'agirait juste d'une petite grippe sans grande conséquence. Les stratégies pour la riposte ont été tardives.

F.I : Qu'a ce virus, de particulier ?

Pr D.K.E : Le SARS-COV-2, qui est le nom de ce virus initialement appelé 2019-nCov, fait partie de la famille des Coronavirus. Il existe plus de 2000 espèces de coronavirus chez les animaux et seulement 3 sont retrouvées chez l'homme. Les coronavirus



peuvent provoquer des maladies très diverses chez l'homme.

Cela peut aller du rhume banal au Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), qui a provoqué la mort de 774 personnes entre novembre 2002 et juillet 2003, ou encore au Middle East Respiratory Syndrome (MERS), syndrome respiratoire qui a sévi au Moyen-Orient depuis 2012. Actuellement, il existe peu de recul pour connaître toutes les particularités de ce virus, notamment toutes les manifestations cliniques. Mais à ce jour, on peut affirmer qu'il s'agit d'un nouveau virus très contagieux, qui est mortel dans 3 à 5% des cas et qui a réussi à se propager sur tous les continents. Mais il faudra attendre la fin de l'épidémie pour décrire de manière bien plus complète le SARS-COV-2.

Par exemple, l'on pourrait disposer d'une description complète des coronavirus identifiés au Togo et en Afrique de l'Ouest et les comparer ensuite aux virus identifiés en Chine et en Europe, afin de déterminer si le virus n'a pas évolué au cours du temps. De nouvelles manifestations cliniques sont rapportées en France, notamment la perte de l'odorat et du goût, qui étaient des

signes non rapportés en Chine. De plus, l'histoire naturelle de ce virus nous montre qu'il existe des formes peu symptomatiques, des formes évoluant en deux temps, et des formes graves.

F.I : Pensez-vous que les différents gouvernements du monde ont diligemment pris la mesure de la dangerosité du virus et des risques de sa rapide propagation ?

Pr D.K.E : La réponse est non, dans la mesure où tous les pays y compris les pays développés comme les États-Unis et la France, ont minimisé le risque en pensant que la maladie se manifesterait comme les autres épidémies de coronavirus. Aussi, les mesures effectives ont-elles tardé.

Il y a eu des stratégies qui ont été proposées au tout début de l'épidémie, mais devant son ampleur, il a fallu les renforcer et ceci, dans tous les pays.

La Grande-Bretagne avait d'abord opté pour une stratégie basée sur l'immunisation collective (laisser se contaminer 60 à 70% de la population) avant de réviser celle-ci pour un confinement.

Il faut signaler que les mesures extrêmes ont un coût que les États doivent supporter par des mesures d'accompagnement.

Ces arbitrages économiques ont certainement pesé dans la balance des réflexions qui ont mené à la prise des mesures et ont pu participer de l'apparente lenteur observée.

F.I : D'après vous, qu'est-ce qui aurait pu être fait plus tôt ?

Pr D.K.E : Il est trop facile de donner des leçons après coup. J'aime répéter à mes étudiants que dans la gestion d'une épidémie, il n'y a pas de bonnes décisions, ni de mauvaises d'ailleurs. Actuellement, il existe peu de recul pour connaître toutes les particularités de ce virus. Il y a des décisions qui ont été prises ; il faut qu'elles soient appliquées et que la population les respecte. Il faut noter que le génie évolutif d'une épidémie est imprévisible et que les projections faites peuvent se révéler fausses au cours de l'épidémie.

Comme le disait Jean-François Kahn, journaliste et écrivain français : « après la crise, oui, on pourra écrire, interpréter, juger, mais sur le moment, je ne vois pas d'autres impératifs que la solidarité, l'esprit de responsabilité et notre contribution à ce que le vivre ensemble résiste. Je me garde de

juger les décideurs ».

F.I : Où vous situez-vous dans le débat sur la chloroquine : partisan ou adversaire du Pr Raoult ?

Pr D.K.E : Ma position a évolué au fil du temps. Il faut rappeler qu'il n'existe aucun vaccin ni de médicament pour traiter le Covid-19. Il est possible que la chloroquine ait un effet sur ce Coronavirus d'après des études en laboratoire comme également d'autres molécules antivirales comme le remdesivir utilisé dans la maladie à virus Ebola et l'association lopinavir/ritonavir utilisés dans le traitement du VIH. J'étais contre ce traitement au début mais aujourd'hui, je me dis : « pourquoi pas ? ».

Contre, parce que sur le plan méthodologique, en ce qui concerne la conception de l'étude, la taille de l'échantillon (n=26 patients), le suivi des patients et l'analyse des données, il y a beaucoup à redire. Je vous épargne les détails scientifiques. Cette étude ne respecte pas les standards internationaux ; par conséquent, le niveau de preuve est faible. Je ne comprends pas pourquoi un grand chercheur (plus de 1900 publications scientifiques) n'a pas voulu respecter les standards internationaux. Il aurait pu faire vite et bien.

A la date du 1er avril, cinq études ont été publiées sur l'utilisation de la chloroquine. Trois études (dont 2 provenant de la même équipe) rapportent une accélération de la guérison de la maladie Covid-19 avec la chloroquine et les deux dernières rapportent des résultats contraires avec un risque élevé d'effets indésirables. Si nous n'étions pas en épidémie, l'étude de l'équipe de Marseille aurait eu du mal à être publiée.

Pour la petite histoire, la chloroquine avait à l'époque été présentée comme efficace in vitro (en laboratoire) contre le Chikungunya, mais finalement administrée in vivo (chez l'homme), on s'est rendu compte qu'elle aggravait plutôt la maladie. Son effet aggravant a également été décrit sur la grippe et le sida (voir les liens des articles).

(Suite à la page 9)

C'est donc dire que l'utilisation de la molécule est à prendre avec des pincettes.

« Pourquoi pas la chloroquine ? », c'est l'humain qui parle et non le chercheur. Si demain, je suis dépisté infecté par le SARS-COV-2, est-ce que je prendrai la chloroquine ? Certainement. Je ne perds rien et voilà la position du peuple. La population est inquiète et panique. La pression populaire devant cette épidémie est telle que le principe de précaution est passé aux oubliettes. J'espère vivement

que cette molécule est la molécule miracle.

De mes maîtres du Togo (que je remercie pour la qualité de la formation reçue), d'Afrique et d'ailleurs, j'ai appris qu'il n'existait pas de médicament miracle.

En tant que scientifique et chercheur, je dois prendre de la hauteur, j'ai besoin de plus de preuves pour une administration à large échelle à des milliards de personnes, d'un médicament abandonné pour des raisons de

résistance en tant que traitement pour le paludisme.

F.I : Un pamphlet interpellait la semaine dernière les chercheurs togolais. Une solution africaine, construite sur notre vécu et sur les connaissances par exemple de plantes médicinales est-elle envisageable ?

Pr D.K.E : Des initiatives ont été prises au niveau de l'Université de Lomé. Le Président de l'Université a réuni le lundi 30 mars 2020 des chercheurs de l'institution avec les

phytothérapeutes, les spécialistes de la pharmacopée traditionnelle pour réfléchir à une solution à l'africaine. Il est vrai que nous avons l'habitude de tout attendre des pays développés. Ils ont les mêmes problèmes que nous aujourd'hui ou pires.

Des dispositions ont été prises pour identifier des produits issus de la pharmacopée traditionnelle et réaliser des essais thérapeutiques selon les standards internationaux en évaluant l'efficacité et la tolérance.

Pour ce faire, une enveloppe de 40 millions de francs CFA a été débloquée par la présidence de l'Université de Lomé pour initier des travaux sur le Covid-19. Nous saluons déjà cette initiative.

Il y a une volonté réelle à accorder plus de place à la recherche scientifique en soutenant les chercheurs africains. Je reste persuadé qu'avec une forte volonté politique et de faibles moyens financiers et matériels, les chercheurs tradi-praticiens compris, peuvent opérer des prodiges.

DOSSIER CORONAVIRUS / Etat d'urgence : mode d'emploi

✪ M. Efoe Kini, Docteur en Droit Public, Assistant à la Faculté de Droit

Depuis le 02 avril, et pour la première fois depuis les troubles socio-politiques des années 90, un couvre-feu est instauré au Togo de 20h à 06h. C'est l'une des conséquences de l'état d'urgence sanitaire décrété par Faure Gnassingbé dans son adresse à la nation le 1er avril dernier. Pour le Chef de l'Etat, cette disposition se justifie par « l'ampleur du malheur qui frappe notre pays ». Quels sont le régime et la portée de cette disposition exceptionnelle ? Mode d'emploi.

L'état d'urgence est une mesure prise par un gouvernement en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, quelles que soient leur nature et leur forme ou en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique. L'alerte peut porter sur un risque sérieux, d'une menace grave, d'une crise ou d'une catastrophe naturelle, écologique, environnementale, médicale, sanitaire, alimentaire, économique, financière, humanitaire, migratoire ou sociale.

Il s'agit donc de la survenance de circonstances exceptionnelles, extrêmes, imprévisibles, conduisant un Etat à une restriction des lois réputées démocratiques et jugées insuffisantes pour faire face au danger public en cours ou imminent, contrairement aux normes de l'Etat de droit courant. La mesure peut porter sur tout ou partie de son territoire et pour une durée déterminée. Certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes, comme la liberté de circulation ou la liberté de la presse.

Au Togo, l'état d'urgence est prévu par l'article 94 de la Constitution qui donne compétence au Président de la République de le décréter.

Il s'agit d'une mesure d'exception qui renforce les pouvoirs des forces de l'ordre. L'état d'urgence confère aux autorités civiles (et non militaires) des pouvoirs exceptionnels.

Cette situation doit être distinguée de l'état de siège qui instaure un transfert de pouvoir des autorités civiles aux autorités militaires.

Autrement dit, il revient à l'armée d'assurer la sécurité des citoyens à la place des forces de sécurité. Elle est aussi différente de l'état de guerre qui entraîne la déclaration officielle de guerre sur l'autorisation de l'Assemblée nationale voire des circonstances exceptionnelles.

L'état d'urgence en portée

En tenant compte de la menace et aux seules fins de préserver, garantir ou rétablir l'ordre public, le président de la République peut, par décret en conseil des ministres, sur le rapport du ministre concerné, porter légitimement des atteintes substantielles aux droits et libertés. Il peut s'agir sans être limitatif de restriction ou interdiction de circulation des personnes, sous réserve des déplacements justifiés par des besoins impérieux familiaux, professionnels ou de santé.

Il peut aussi ordonner des mesures de placement et de maintien en isolement des personnes, à leur domicile ou à tout autre lieu d'hébergement adapté ; ordonner la fermeture provisoire d'une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public, à l'exception des établissements fournissant des biens ou des services essentiels aux besoins de la population.

De la même façon, il peut limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique ainsi que les réunions de toute nature.

De plus, il peut ordonner la réquisition de tous biens et services nécessaires à la lutte contre le risque, la menace, la crise ou la catastrophe

sanitaire, l'épidémie ou la pandémie ainsi que de toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services ou à l'usage de ces biens. De même, il peut prendre des mesures temporaires de contrôle des prix de certains produits nécessaires pour prévenir ou corriger les tensions constatées sur le marché de certains produits.

Pour autant, l'état d'urgence ne se confond pas avec une théorie de l'Etat d'exception qui ferait presque automatiquement glisser les démocraties vers un autre régime : autoritarisme, totalitarisme, « démocratie » ou démocratie « illibérale ». Les mesures sont strictement proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu. Il y est mis fin sans délai lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

En effet, la protection des libertés publiques étant un domaine constitué (relevant de la constitution), il serait hasardeux de glisser vers la limitation de l'exercice de ces libertés sans une architecture légale ou réglementaire bien claire et solide. Fondamentalement, seule l'Assemblée nationale peut limiter l'exercice des droits fondamentaux à travers une loi. C'est ainsi que la représentation nationale doit être régulièrement tenue informée des mesures prises et surtout être saisie à la fin de la situation d'urgence aux fins de leur ratification. Bien plus, elle se réunit de plein droit lorsqu'elle n'est pas en session. Elle devra autoriser par ailleurs la prorogation de l'état d'urgence au-delà de 15 jours. Autre garantie :



le Parlement ne peut être dissous pendant la durée de l'état d'urgence.

L'état d'urgence sanitaire et état d'exception

Il est lié au « cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie mettant en jeu par sa nature et sa gravité, la santé de la population ». Le Code de la santé publique prévoyait jusque-là, « en cas de menace sanitaire grave », que seul le ministre chargé de la santé pouvait prendre « toute mesure proportionnée aux risques ».

Certes, pour prendre en compte la dimension nationale avec la mise en place d'un régime d'exception

liée à une urgence sanitaire qui peut restreindre les droits et libertés des individus, il revient au président de la République de déclarer l'état d'urgence sanitaire sur la base du rapport du ministre chargé de la santé.

Par ailleurs, et en application de l'article 86 de la Constitution, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de prendre par voie d'ordonnances des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Le recours aux ordonnances permet donc au Gouvernement d'agir plus rapidement tout en respectant les droits du pouvoir législatif.



Andy BOME rêve de faire aimer les perles au monde

✎ Esaié EDOH

Le gouvernement togolais promeut depuis plusieurs années l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Des milliers d'initiatives sont ainsi prises et les plus prometteuses soutenues par les pouvoirs publics. En attendant d'être éligible aux différents mécanismes d'accompagnement, Andy BOME s'est lancée avec les moyens du bord et une seule envie, conquérir le monde avec ses bijoux et ses accessoires de mode.

Elle est communicatrice de formation. Mais à 24 ans, c'est avec les bijoux et les accessoires de mode que vit Andy BOME une véritable passion. De son vrai nom Andy Pouguinimpo BOMBOME, la jeune créatrice consacre la majeure partie de son temps libre aux différentes collections, qu'elle décrit comme chics et modernes. « Je propose à mes clients, des colliers, des bracelets et des boucles d'oreilles tradi-modernes, selon mon inspiration ou la commande » confie-t-elle.

Pour la fabrication de ses articles, Andy fait appel au bead design board (le tableau de bord du design des perles), et utilise plusieurs variétés de perles (anciennes, du corail, de culture, en terre cuite, basiques), ou encore des cristaux etc. Elle révèle être confrontée à des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'à la disponibilité du matériel et des matières premières pour ses créations. « Il y a peu d'accessoires ici et lorsqu'ils existent, ils sont trop chers. Je suis obligée de m'approvisionner à l'étranger »,

indique-t-elle.

Pas de boutique ni de showroom pour le moment. La promotion de ses collections se fait sur les différents réseaux sociaux à savoir Instagram, Facebook et Whatsapp... Elle exploite son réseau d'amis et de connaissances pour écouler ses produits et n'hésite pas à faire de la vente du porte-à-porte.

La jeune créatrice considère que les prix de ses bijoux, « fixés selon la qualité des perles utilisées, le temps qui y a été consacré et surtout selon la créativité », restent compétitifs. Si elle en tire des revenus, Andy BOME préfère relever que la passion reste sa principale motivation. « Mon premier profit n'est pas économique. Il est dans la satisfaction d'avoir apporté de la couleur dans le quotidien des personnes qui viennent vers mes articles », souligne-t-elle.

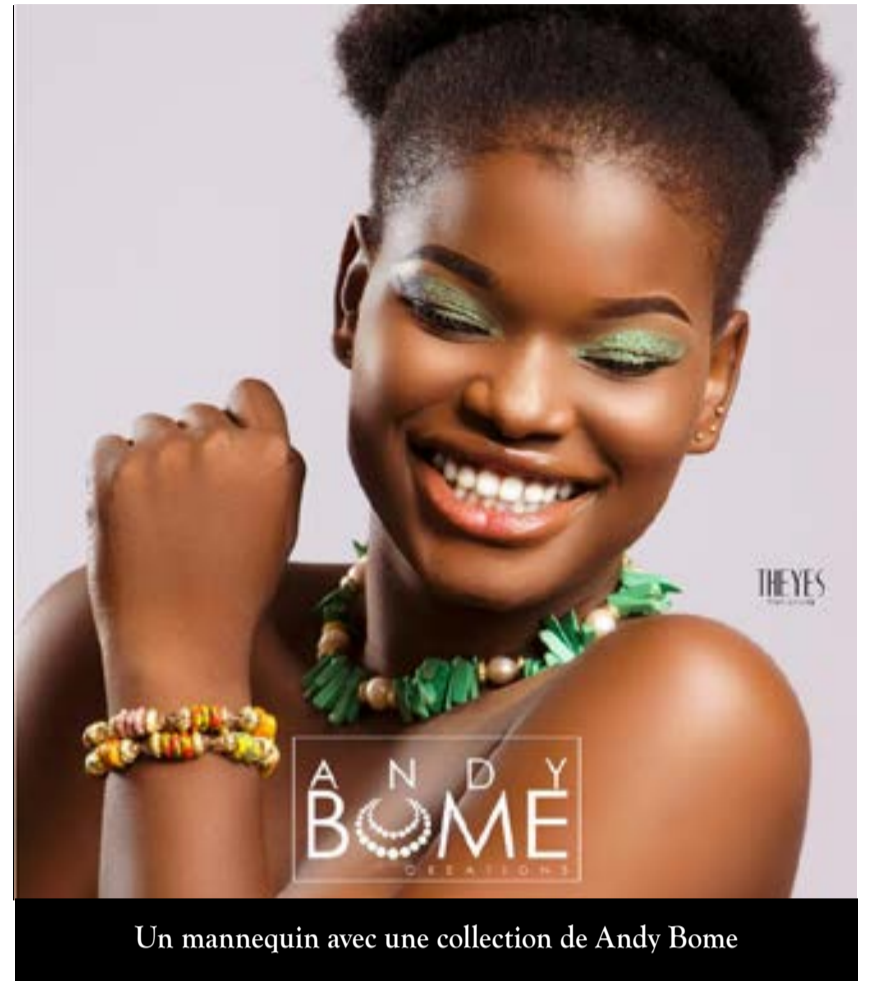
FIMO 228 :

La qualité des créations d'Andy BOME est déjà reconnue dans le

milieu de la mode. De fait, elle fut invitée en 2018 au Festival international de mode 228 de Lomé (FIMO 228). Elle y présenta une collection de bijoux en perles et pierres précieuses de la sous-région dénommée Afropéenne. Une occasion exceptionnelle, un moment inoubliable pour elle. « Exceptionnelle car c'était la première fois où je me faisais connaître du grand public. Je me suis sentie comme un poisson dans l'eau. Une expérience que je n'oublierai jamais » raconte-t-elle.

Outre le FIMO, Andy a participé à l'exposition « Du Bois Center », et à la vente privée du « Mint Club ». Elle fut présente en 2018 au défilé de mode de l'Université de Lomé (U.L) à l'occasion de la semaine étudiante et organisa la même année une vente privée à Accra (Ghana).

Mais son plus grand défi reste celui d'imposer ses créations dans un univers très concurrentiel où se pratique en toute impunité le plagiat, et de convaincre de la qualité



Un mannequin avec une collection de Andy Bome

de ses produits, les consommateurs souvent hésitants face au prix : « La structuration de mon activité ainsi que l'accompagnement de partenaires financiers devront m'aider à relever ces défis et à vendre davantage mes collections » croit-elle.

D'ici là, Andy BOME ambitionne

d'organiser des événements autour de la valorisation de la culture togolaise, et rêve de faire aimer les perles au monde entier, à tous les âges. « Le tradi-moderne est le concept du moment. Comme les perles ne démodent guère, le tradi-moderne est l'histoire revisitée qui ne meurt jamais » conclut-elle.

DROIT/Me Martial Akakpo et Me Ayélé Gbadoé Deckon, nouveaux membres de la Cour Permanente d'Arbitrage

Maitre Martial AKAKPO* et Maître Ayélé GBADOE DECKON sont devenus depuis le 14 février 2020, membres de la Cour Permanente d'Arbitrage où ils siègeront au titre de la République Togolaise.

Créée par une convention en 1899, la Cour Permanente d'Arbitrage est une organisation intergouvernementale offrant à la communauté internationale un large éventail de prestations pour le règlement des différends.

Les Membres de la Cour sont des arbitres potentiels désignés par les Parties contractantes. Chaque Partie contractante peut désigner jusqu'à quatre personnes, « d'une compétence reconnue dans les questions de droit international, jouissant de la plus haute considération morale et disposées à accepter les fonctions d'arbitre » en tant que « Membres de la Cour ».

Ceux-ci sont désignés pour une durée de six ans renouvelable.

En plus d'être inscrits sur la liste des arbitres potentiels, les Membres de la Cour de chaque Partie contractante



Me Martial Akakpo



Me Ayélé Gbadoé Deckon

constituent un « groupe national » habilité à désigner des candidats à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice (article 4(1) du statut de la Cour internationale

de Justice). Les membres de la CPA (au même titre que les juges de la CIJ) font partie des rares groupes pouvant désigner des candidats au prix Nobel de la paix.

Le siège de la CPA et de la CIJ est à La Haye (Pays-Bas)

Pour rappel, Avocat au Barreau du Togo depuis 1988, Martial AKAKPO

Paris et d'un diplôme universitaire de troisième cycle en Contentieux International des Affaires à Paris 12.

Membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, il a publié en 2018 l'ouvrage « La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA » chez l'Harmattan.

Il intervient comme conseil ou arbitre dans les contentieux financiers, télécoms ainsi que dans les projets d'infrastructure minière et ressources naturelles.

Il est chargé d'enseignement dans plusieurs universités à l'étranger.

Quant à Ayélé GBADOE DECKON, elle est diplômée en contentieux international des affaires de l'Université Paris-Est-Créteil (France). Avocate au Barreau du Togo, elle est également arbitre spécialisée en droit des affaires et arbitrage international. Elle fut par ailleurs juriste au sein d'une organisation Internationale

COVID-19 : L'APPEL CITOYEN

Le monde entier fait face depuis trois mois à la pandémie du COVID-19.

En décembre 2019, la Chine découvrait, stupéfaite, un nouveau virus hyper contagieux. La lancée d'alerte ainsi que les mesures de confinement mises en place, n'ont pas empêché sa propagation dans le monde devenu aujourd'hui devenu un village planétaire. Depuis, l'humanité craint plus que jamais un scénario catastrophe dont elle se relèverait difficilement. A en croire les spécialistes, plus d'un milliard de personnes seraient confinées et les activités économiques sont bloquées ou fortement ralenties.

Cette pandémie pour laquelle il n'existe, à ce jour, ni sérum ni vaccin, touche aujourd'hui 179 pays sur tous les continents et a déjà fait plus de 13.000 morts au 21 mars 2020 selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Selon une alerte lancée par le directeur général de cette institution des nations-unies, après la Chine et l'Europe, l'Afrique pourrait être l'épicentre du coronavirus dans les prochaines semaines.

Au Togo, une vingtaine de personnes sont contaminées au COVID-19 au 25 mars selon les chiffres officiels. Les autorités publiques ont mis en place un plan de lutte contre le virus et pris une série de mesures pour limiter le risque de sa propagation. Une campagne de sensibilisation, d'appel à la responsabilité et au sens de civisme de chaque Togolais est mise en œuvre.

Face à cette situation extraordinairement inédite pour notre pays sur le plan sanitaire, la mobilisation de toutes les ressources, financières, logistiques et humaines est un impératif catégorique. Celle de toutes les bonnes volontés, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent aussi. Dans ce contexte, il est impérieux d'exhorter tous les Togolais au respect scrupuleux des mesures barrières prescrites.

L'unité nationale et l'exaltation de nos valeurs traditionnelles que sont la solidarité et l'entraide sont plus que nécessaires, pour relever le défi. Cette lutte n'est pas uniquement l'affaire du gouvernement, mais également celle de nous tous, citoyens ou résidents sur cette terre de nos aïeux, que nous chérissons tant.

Aussi, nous, signataires de ce manifeste, lançons un appel aux entreprises, aux opérateurs économiques, aux organisations professionnelles du secteur privé, ainsi qu'à toutes les bonnes volontés de contribuer à un « Fonds national citoyen ».

L'objectif de ce fonds est de soutenir « l'effort de guerre » contre cette pandémie, d'accompagner les mesures mises en œuvre par les autorités publiques, de renforcer l'engagement des professionnels de santé au premier rang de la lutte. Il s'agit de financer :

- l'acquisition de matériels de base pour la prévention du COVID-19 ;
- l'amélioration des équipements des centres de prise en charge des personnes atteintes ;
- l'approvisionnement des centres de prise en charge en médicaments ;
- l'accompagnement des actions de sensibilisation des citoyens ;
- etc.

Toutes les ressources mobilisées dans le cadre de ce fonds seront déployées selon les besoins et les priorités définis en accord avec le Gouvernement et gérées par une équipe composée de personnalités de haute probité morale et aux compétences avérées, venues d'horizons divers.

A intervalles réguliers, les informations relatives aux ressources collectées ainsi qu'aux dépenses engagées seront publiées. Un cabinet sera désigné comme commissaire aux comptes pour suivre et auditer l'utilisation des ressources.

Nous appelons à une union sacrée des filles et fils de notre pays, qui transcende tous les clivages. Nous sommes en lutte contre un ennemi invisible mais mortel. Chacun est appelé à faire sa part.

Que Dieu bénisse le Togo.

Pour vos contributions :

ORABANK TOGO

SOLIDARITE TOGO VAINCRE COVID 19

CODE BANQUE : TG116

CODE GUICHET : 01101

N° DE COMPTE : 074196300101

RIB: 58

IBAN : TG53TG1160110107419630010158

CODE BIC : ORBKTGTG

Mobil Money

N° FLOOZ : 79395010

N° TMONEY : 70309308

MAIL: vaincrec19tg@gmail.com

**INFOLINE : 99 47 40 40 / 90 02 10 38
/ 90 11 05 06**

Faisons chacun notre part contre le Covid-19

La maladie hémorroïdaire, encore beaucoup de tabous

Par Nana GARBA

Bien que bénigne et malgré sa fréquence, la maladie hémorroïdaire reste l'objet de nombreux non-dits. Pour des raisons de pudeur, les patients porteurs de la maladie la dissimulent, souvent à cause de la honte qu'ils en éprouvent, au point de refuser de consulter des spécialistes. Au CHU Campus de Lomé, selon le professeur Bagny A., spécialiste en hépato-gastro-entérologie, la maladie hémorroïdaire représente 5,3 % des consultations.

Qu'est-ce que la maladie hémorroïdaire ?

Au prime abord, il est nécessaire de faire cette clarification, vu que la plupart de personnes font une confusion entre la maladie ou crise hémorroïdaire et l'existence normale des hémorroïdes dans le corps humain.

Les hémorroïdes sont des structures vasculaires. « En terme simple, ce sont des vaisseaux qui existent au niveau du canal anal et du rectum », dit le professeur Bagny. Et ces vaisseaux existent chez tout le monde. C'est dire donc que tout être humain possède des hémorroïdes.

Ces dernières très importantes, jouent un rôle dans le fonctionnement de l'organisme. En effet, elles participent à la continence fine du sphincter anal. « C'est-à-dire, qu'elles travaillent à ce que le sphincter puisse être fermé au moment où il doit être fermé, pour ne pas laisser échapper de l'air », explique le docteur.

Mais il peut arriver que ces structures vasculaires deviennent inflammatoires, qu'elles soient lésées et qu'il y ait des saignements et que ces structures soient source de douleurs. Dans ces cas où on a des manifestations cliniques comme les douleurs ou l'écoulement du sang par l'anus, on parle de maladie hémorroïdaire. En réalité, on dit que « j'ai la maladie hémorroïdaire et non j'ai les hémorroïdes puisque tout être humain a les hémorroïdes mais tout le monde n'a pas la maladie ».

La maladie hémorroïdaire est définie comme étant une inflammation et une dilatation excessive des veines hémorroïdaires pouvant causer des douleurs.

Concernant leur localisation, les maladies hémorroïdaires n'existent

qu'au niveau de l'anus et du rectum. « Elles n'existent plus nulle part dans l'organisme. Donc ce qu'on entend souvent : hémorroïdes des yeux, du nez, de la langue, de la dent ... n'est pas exact », confirme le spécialiste en hépato-gastro-entérologie.

La maladie hémorroïdaire se subdivise en deux grands groupes. « Nous avons celles internes qui sont situées à l'intérieur du rectum, sont sensibles à la pression des selles et des gaz mais ne sont en général pas douloureuses. Et celles externes qui sont les plus superficielles et se trouvent sous la peau de l'anus. C'est la ligne pectinée qui se trouve au milieu du rectum qui permet de distinguer les deux groupes d'hémorroïdes », explique-t-il.

Comment se manifeste la maladie hémorroïdaire ?

Les symptômes liés à la maladie hémorroïdaire peuvent varier d'une personne à une autre. Par ailleurs, cette pathologie existe soit sous forme aiguë, ce que l'on appelle la crise hémorroïdaire, soit sous forme chronique.

En effet, la maladie hémorroïdaire externe le plus souvent, se manifeste par ce que l'on appelle une thrombose hémorroïdaire qui est l'emprisonnement dans ces vaisseaux, du sang qui a tendance à former des petits caillots de couleur violette. Ce sont ces petits caillots qui donnent cette forme de boule, de brûlé très douloureux qu'on a chez le patient qui a la crise externe. Elle est amplifiée par la défécation ou l'exercice physique et atténuée lors de la position allongée. La douleur peut persister quelques jours 2 à 4 jours. Par contre, la crise hémorroïdaire interne se manifeste généralement par des saignements (c'est-à-

dire le sang qui coule par l'anus) appelés rectorragies, observés après défécation. On peut aussi avoir des suintements par l'anus ou des douleurs.

Par ailleurs, il faut noter que la maladie hémorroïdaire n'a pas de cause bien identifiée en tant que telle mais il y a des facteurs de risques.

Facteurs favorisant les symptômes

En premier lieu, nous avons le facteur alimentaire. En effet, quand l'on a une alimentation qui a tendance à constiper, le risque d'avoir la maladie hémorroïdaire, est très élevé. En dehors de la constipation, le contraire c'est-à-dire la diarrhée, peut également engendrer une crise des hémorroïdes. Dans les deux cas, ce sont les efforts de poussée excessifs qui peuvent entraîner un relâchement des structures.

Les symptômes peuvent être également en rapport avec un facteur hormonal. C'est ce qui explique le fait que chez la femme, il peut être relevé plus de risques de crises en post-partum, après l'accouchement ou dans le dernier trimestre de l'accouchement. De plus, toujours chez la femme, les risques sont plus élevés pendant les périodes menstruelles. La grossesse est un facteur de risque aussi.

La maladie hémorroïdaire est aussi fréquente chez les personnes qui ont une classe particulière de fonction. Par exemple, les personnes qui doivent être debout pendant de longues heures comme les corps habillés, celles qui vont rester assises à des heures comme les chauffeurs de transports de marchandises ou les zémidjans (conducteurs de taxis-motos).



Une personne ayant du mal à s'asseoir du fait des douleurs de crise hémorroïdaire.

On retrouve aussi cette maladie souvent chez les gens qui font le sport hippique c'est-à-dire la montée à cheval et chez les cyclistes.

Comment traiter la maladie ?

Avant d'en arriver au traitement, il faut prendre certaines mesures pour prévenir les risques.

Ainsi, ces mesures doivent commencer par l'hygiène de vie. En effet, il faut lutter contre la constipation en adoptant une alimentation riche en fibres (fruits, légumes, etc.) et en s'hydratant suffisamment. Repérer aussi les aliments provoquant des crises et les limiter.

Au-delà de l'alimentation, il faut éviter la sédentarité en ne restant pas trop longtemps debout ou assis. Avoir aussi des activités physiques régulières et une hygiène anale correcte sera aussi un atout.

En sus des mesures préventives, il y a lieu de préciser que des traitements sont proposés pour soulager les douleurs liées à la maladie. D'après le professeur Bagny, des médicaments par voie orale de type veinotonique ou de l'homéopathie sont souvent prescrits aux patients car ceux-ci agissent sur les structures vasculaires pour traiter l'inflammation au niveau de ces veines. Il y a également des antalgiques c'est-à-dire des anti-inflammatoires qui sont conseillés.

Mais avant de commencer à faire un quelconque traitement, il est important que l'on s'assure que le patient a effectivement la maladie hémorroïdaire. « Tout saignement par l'anus n'est pas forcément signe de crise des hémorroïdes. Il est donc impératif de toujours consulter un médecin avant toute prise en charge », conclut le professeur Bagny A., spécialiste en hépato-gastro-entérologie.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Damali

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 92 53 53 69

+228 97 54 00 61

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires



Abonnez-vous pour continuer à recevoir la version numérique de FOCUS INFOS.

Offres	3 mois	3000 FCFA
	6 mois	5400 FCFA
	12 mois	9500 FCFA

Payement mobile
+228 92 53 53 69 +228 97 54 00 61

Payement bancaire
000 4000 76 76

Renseignements +228 92 53 53 69 focusinfos@focusinfos.net

LE DYNAMIC TOGOLAIS FC DE LOMÉ :

✎ Charles KOLOU

Des militaires, un club, une histoire

Depuis plusieurs semaines, l'ambiance a quitté les terrains de football. Tout comme le championnat national de première division D1 la Fédération Togolaise de Football (FTF) a suspendu toutes les compétitions pour raison de la propagation de la pandémie du Coronavirus. La rédaction de Focus vous propose en lecture en cette période, l'histoire de Dyto FC (Dynamic Togolais Football Club de Lomé) qui reste l'un des plus vieux clubs du Togo.

Deuxième plus vieux club de football au Togo derrière l'Etoile Filante de Lomé, le Dynamic Togolais a été créé en 1940. Regroupant exclusivement les militaires à sa création, Dyto prenait naissance sous l'appellation de « diables rouges de Lomé ». Elle ne sera connue sous la dénomination de Dynamic Togolais Football Club de Lomé qu'au début des années 1960.

Les militaires ne s'illustreront véritablement qu'en 1970, en dominant le championnat d'élite remporté à l'issue de la même saison sportive. Avec le talent des joueurs comme Watékou Agbala, Arnold Fiaty, Michel Sokpo et d'Akakpo Léo entre autres, le Dynamic togolais rempile et remporte à nouveau le trophée de champion à l'issue de la saison sportive 1970-1971, synonyme d'une qualification à la Coupe Africaine des Champions.

Les militaires entraînés par Tossoukpè, pour leur première expérience, vont se faire éliminer à l'étape du quart de finale. Ces belles performances du début des années 70 seront interrompues par une profonde réforme que connaîtra le football togolais en 1974. DYTO FC n'a pas échappé à la dislocation qu'ont connue plusieurs clubs de la capitale. Ainsi, durant plusieurs années qui



Equipe du Dynamic Togolais (Photo archive)

suivirent, le club connaîtra une période de passage à vide.

En 1997, sous les « commandements » de son nouveau président Rock Balakiyém Gnassingbé alors Lieutenant de l'armée et du coach Araw Samer, les militaires vont retrouver leur place en 1ère division. La même année, ils remportent le titre de champions et portent à trois leur nombre de trophées. Obtenant ainsi leur ticket pour la Ligue des champions de la CAF 1998, Dyto va faire un dur apprentissage en se faisant éliminer au tour préliminaire par le FC 105 Libreville. Après un

match nul (3-3) à Lomé, les militaires perdront à Libreville sur un score de 6 contre 2 en terre Gabonaise.

Au cours des années qui suivirent cette nouvelle expérience africaine, le club qui ne parviendra pas à réaliser de grandes performances se maintient en division d'élite.

Au début des années 2000, Dyto va ouvrir les plus belles pages de son histoire. Ainsi, à l'issue de la saison sportive 2000-2001, le club est sacré double champion en remportant le titre de champion de la 1ère division et celui de la coupe du Togo. Représentant le Togo en Ligue

des champions 2002, Dyto manque encore une fois de rééditer ses exploits des années 70. Battu à N'djaména par le club tchadien Tourbillon FC lors du match aller sur un score de 3 buts contre 2, les robots rouges vont concéder le nul (0-0) à Lomé. Dyto sera à nouveau éliminé au tour préliminaire.

La saison suivante, Dyto tente de rééditer l'exploit sans y parvenir. Le club va toutefois remporter la coupe du Togo pour la 2ème année consécutive. Durant la saison 2002-2003, Dyto sans pouvoir remporter un nouveau trophée, fait bonne prestation.

Se renforçant davantage, le Dynamic Togolais (DYTO) domine à nouveau le championnat durant la saison sportive 2003-2004 et est sacré champion devant Maranatha FC avec cinq (5) points d'avance. Le club remporte ainsi pour la cinquième fois, le titre de champion du Togo. Les rouges et blancs vont garder leurs performances et remporter en 2005 leur troisième coupe du Togo et finir deuxième du championnat de D1 derrière l'As Douanes de Lomé (actuelle As OTR). Les années suivantes, les robots rouges, comme on les surnomme, joueront pour leur maintien.

En 2009, une nouvelle dynamique sera impulsée au club par son nouveau président le Général de Division Félix Abalo Kandaga. Deux années plus tard, soit en 2011, DYTO remporte la coupe Eyadema de l'Ufoa des clubs sous la conduite du feu coach

Ayivi Ekuévi. Les Robots rouges maintiennent leur élan, et remportent en 2012 pour une sixième fois, le titre de champion.

Avec ce titre, DYTO porte le nombre de ses trophées à 11 et devient le deuxième club ayant le plus beau palmarès dans l'histoire du football togolais derrière le club de l'AC Semassi de Sokodé avec ses 13 trophées.

Qualifiés pour la Ligue des champions de la CAF 2013, les rouges et blancs de la capitale seront éliminés dès le premier tour par le club Congolais de l'As Vita Club.

L'histoire du club est aussi marquée par de nombreux joueurs comme Ikugbayigbé Kola, Salifou Safiou, Ali-Malouwa Moustapha, Mani Sapol, Kouko Salam, et Eniful Kacla ou encore Kozolo Tissinibiré, entre autres. Le club rendra aussi toujours hommage à des entraîneurs comme Tchanié Tchakala et Kodjovi Mawuena, Araw Samer et feu AYIVI Ekuévi.

Après son sacre en 2012, les robots rouges maintiennent toujours leur place dans le classement des meilleures équipes de la première division togolaise. Le club de la capitale s'est défini ces dernières années de nouvelles ambitions : celles de jouer les premiers rôles au plan national et de renouer avec les compétitions continentales. A long terme, le Dynamic Togolais s'inscrit dans un élan de restructuration afin de devenir un club de référence.

NOUVEAU SUV !

CITROËN

C5

AIRCROSS

PRÉSENCE AFFIRMÉE ET ATTITUDE UNIQUE

Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

CitroënTogo

www.citroen.tg

INTERVIEW : TONY X, ARTISTE DE LA CHANSON

✎ Wilfried ADEGNKA

De par sa taille, on le prendrait plus pour un joueur de basketball mais il se fait plutôt remarquer dans le monde musical où il fait carrière. Edan Yaovi Antoine à l'état civil, connu sous le nom d'artiste Tony X, ne cesse d'enchaîner des tubes à succès à chaque sortie d'une nouvelle chanson. Il se dévoile à ses fans et à vous, chers lecteurs.

Focus Infos : Parlez-nous de votre parcours d'artiste ?

Tony X: J'ai commencé la musique depuis le bas âge à travers les groupes musicaux. C'est là où j'ai pris goût à la musique. En 2007, j'ai découvert la musique assistée par ordinateur (MAO), j'ai eu à travailler avec quelques groupes dès mon bas âge et après, j'ai commencé ma carrière solo en 2010.

FI : Comment se sont faites la rencontre avec Fanga Music et ton entrée dans l'écurie de Fanga Music ?

Tony X: Je peux dire que Fanga Music est l'une des meilleures structures qui a formé plusieurs talents. Comme le dirait quelqu'un, Fanga Music n'a jamais tapé poteau. On peut citer de très grands noms de la musique togolaise comme le feu Omar'B, Almok pour ne citer que ceux-là. Mais à côté, il y a plusieurs autres artistes que Fanga Music a su révéler au-devant de la scène.

En tant qu'artiste, c'était un rêve ou une ambition de travailler avec le grand frère Tam Akim Toutou, c'était un modèle, une référence dans la perfection en ce qui concerne le showbiz. Donc je l'approchais beaucoup et il me prodiguait des conseils et partageait avec moi, sa perception et sa vision du showbiz depuis plusieurs années. Dans l'ombre, il gérait certaines situations dont moi-même je n'étais pas au courant, après mon single Tramadol, j'avais voulu relever le niveau. J'étais avec mes grands frères, mes premiers mentors les TOOFAN qui après discussion, m'ont proposé Tam Akim Toutou et c'était pour moi un honneur de travailler avec quelqu'un de professionnel pour une fois dans le but que ça donne une nouvelle tournure, une nouvelle dynamique à ma carrière.

FI: Quels sont les changements intervenus dans votre carrière depuis votre entrée à Fanga Music ?

Tony X: Il y a eu beaucoup de changements. Je pense que maintenant, je travaille de façon méthodique, avec un peu plus de rigueur et de professionnalisme. J'attends qu'il y ait du changement au niveau de la rentabilité mais j'avoue que sur la manière de travailler, il y a eu une nette évolution. Ce n'est pas

Mon rêve d'artiste, c'est de vivre et de faire vivre à travers mon art

facile d'être du jour au lendemain sous un label. S'il y a eu beaucoup de changements que je juge positifs, d'autres me paraissent contraignants, notamment par rapport au temps de liberté dont je jouissais.

Somme toute, avec Fanga, je viens juste de faire un an et demi. C'est juste le début et on attend de voir ce que ça va donner. J'espère que Tam Akim Toutou déploiera sa stratégie pour me hisser au-devant de la scène comme il a su si bien le faire avec mes prédécesseurs et aussi parfaire avec moi et au profit de nous tous, ce qu'il a moins bien fait avec eux.

Focus Infos : présentez-nous votre discographie

Tony X: Ma discographie, elle est un peu étoffée. Je peux parler:

- En 2010, de mon premier single «C'est Dieu qui est fort»
- En 2011, du titre « Intéressant»
- En 2012, il y a «Assamanou»
- En 2013, «Vibrer IAEC»
- En 2014, le titre «Opi» en featuring avec Master Just, c'est le déclin
- En 2015, «Papa souclévivi» et «Avafiagan»
- En 2016, «Koffi trésor» et «Tramadol»
- En 2017, «Morgan» et le feat avec Sewario «Mapi»
- En 2018, «Yagada»
- En 2019, «Dadjè», «Catalina» et «Ewoena»
- En 2020, «Péché mignon».

FI : Tu viens de faire sortir un opus, «Péché mignon», qui fait tabac, quelle est l'histoire ? D'où t'es venue l'inspiration ?

Tony X: « Péché mignon », c'est une inspiration qui m'était venue en 2017. Il y a trois ans déjà que je l'ai enregistré. Dans le temps je faisais écouter mes chansons à Tam Akim Toutou. Du coup, il avait su déjà à l'époque que c'était un tube. Il faut dire qu'il a un très grand flair acquis au fil de son expérience dans le domaine. D'où me vient l'inspiration? C'est un vécu qui s'est caché dans mon subconscient qui m'est revenu sous forme d'inspiration. Aujourd'hui, je ne me rappelle pas vraiment ce qui m'avait inspiré.

FI : Vis-tu de ta musique ?

Tony X: Oui, je vis de ma musique parce qu'aujourd'hui, elle est la source principale de mes revenus.

FI: Qu'est-ce qui est le plus

Tony X: Mon rêve d'artiste, c'est de faire les grosses scènes, de voyager au-delà des frontières et faire valoir ce que je sais faire, pour le grand plaisir de tout le monde. Mon rêve d'artiste,

c'est de vivre et de faire vivre à travers mon art, d'être épanoui à travers mon art. C'est aussi de donner le courage à certains parents et qu'ils puissent dire demain : « Tony X a pu réussir, toi aussi tu peux réussir, tout comme Adebayor dans le football ou Toofan



gratifiant dans ta pratique de la musique ?

Tony X: Il y a beaucoup de choses, il y a l'amour, l'intérêt des personnes à ton égard, il y a beaucoup d'opportunités qui s'offrent à toi, il y a le fait de se sentir aimé, on gagne aussi de l'argent.

FI : Qu'est-ce qui est le plus difficile, ou décevant ?

Tony X: Ce qui est décevant, c'est ça même qui est « l'ingratitude ». Aujourd'hui, tu excelles, on t'aime. Demain, si ce n'est plus le cas, ils ne savent même plus que tu as existé. C'est très décevant.

Focus Infos : Quel est votre rêve d'artiste ?

Mais c'est dans ce même pays qu'on a eu les Toofan, Jimmy Hope, Adébayor ; donc je me dis que tout est possible. C'est vrai que c'est très compliqué

en étant Togolais mais ce n'est pas impossible parce que ce n'est pas le pays qui donne le succès, c'est Dieu. Et même dans un trou à rat, si Dieu veut t'élever au sommet de la montagne, il ne suffit que d'un seul instant. Donc je crois fermement que si tel est mon destin, à force de persévérance et de travail, mon rêve va se réaliser

FI : Quelle reconnaissance attends-tu aujourd'hui de ta musique ?

Tony X: Je l'ai dit, c'est aussi mon rêve, j'attends que la musique m'épanouisse dans tous les sens du terme.

FI : Vous sentez-vous isolé, ou pensez-vous qu'il existe suffisamment de structures pour vous permettre de vous exprimer ?

Tony X: On se sent souvent isolé, notre métier d'abord nous empêche de dire la réalité ; on est plus dans le mythe donc c'est un peu compliqué. Isolé, oui nous le sommes parce qu'à part nos proches qui la plupart du temps sont là à cause de l'intérêt, il n'y a personne avec qui on pourrait s'exprimer sauf si l'occasion vous est donnée. Même là, il faut faire attention à ce que tu vas dire parce que tu risques d'entacher ton image car tout est risqué.

FI : Quels sont vos projets à court et long terme ?

Tony X: Il y a encore des singles à sortir cette année. On attend juste le bon moment, si le temps le permet et l'opportunité nous est offerte, on va essayer quelques collaborations locales comme internationales.

FI : Pensez-vous que les artistes ont un rôle social ? Si oui, lequel ?

Tony X: Oui, celui d'édifier, celui de calmer, celui de régulariser l'humeur de la société. Chaque artiste a son point fort, il y a des artistes qui égayent, il y a des artistes qui divertissent, il y a des artistes qui soignent par leurs paroles. Tout dépend de la vocation de l'artiste. Chaque artiste a un devoir social, c'est pour la société que nous faisons la musique, par notre musique nous avons un rôle social. Chacun à travers sa musique, touche un point de la société, d'une manière ou d'une autre.

FI : Un message pour vos fans ?

Tony X: Qu'ils continuent de me soutenir, merci pour tout ce qu'ils font, qu'ils soient mes vrais fans, pas des fans d'un single. Merci

REPOSE EN PAIX, MON FRERE

✪ Jean-Paul AGBOH
AHOUELETE.

Nous ne nous fréquentions pas à l'époque. Je venais d'arriver dans la corporation, en provenance d'une société d'avocats de la place. Pourtant, quand tu fus sollicité pour participer à une campagne calomnieuse de presse contre moi en contrepartie d'une « enveloppe », tu n'y avais pas donné suite. Des années plus tard, lorsqu'autour d'un verre et au détour d'une conversation je t'interrogeai sur cet épisode, tu fus d'abord surpris que je sois au courant. Ensuite, tu me confias : « je ne suis pas riche mais je ne suis pas obsédé par l'argent. Même si on ne se fréquentait pas, tu es un confrère. Et cela me suffit pour ne pas accepter ce bitos. » Sais-tu qu'en plus ce jour-là, j'avais un gros besoin d'argent pour les funérailles d'un membre de ma famille ? Maintenant, il faut que tu me rembourses, avec les intérêts... », avais-tu ajouté, dans un éclat de rire.

Voilà l'homme que tu fus, mon frère : joyeux, honnête, sincère et pas du tout vénal. Tout le contraire de la caricature du monstre décrit par la horde de vautours et de cafards, qui se sont précipités et agglutinés autour de ta dépouille encore froide, exultant de joie. Au mépris de principes universels, de nos valeurs traditionnelles, de la bonne éducation et de la décence. Et au nom d'un combat respectable mais fourvoyé, qui expliquerait tout, justifierait tout, même les comportements les plus abjects.

Tous ces liseurs et chanteurs de ton oraison funèbre dans la bonne humeur et l'extase, font fi de cette certitude, implacable ; la seule à laquelle nous sommes confrontés, sans exception, à notre naissance : nous mourrons tous un jour. Toi, tu es parti en cette



fin de journée du 27 mars au CHR de Kégué, emporté par le COVID-19 qui a déjà tué plus de 60.000 personnes à travers le monde, indifféremment de leur appartenance politique, sociale, ethnique, etc. Tu as juste précédé tous ceux qui se délectent de ta disparition. Qui ne savent ni « quand », ni « où » ni surtout « comment » et dans quelles conditions ils te rejoindront. Qu'ils continuent à festoyer donc !

Tu ne fus pas un homme parfait ; qui l'est d'ailleurs ? Tu avais des défauts et des travers dont certains m'étaient insupportables. Mais tu n'aimais pas beaucoup qu'on t'en fasse le reproche. Comme la vie nocturne abreuvée de bières que tu affectionnais tant. Et tes réveils tardifs, qui faisaient de toi le lève-tard le plus célèbre de la corporation. Je me rappelle comme si c'était hier, ce rendez-vous que j'ai obtenu auprès d'un annonceur pour négocier un contrat de diffusion publicitaire pour nos deux organes, et fixé sur un lundi à 8h. « Mon frère, dis à ton ami de décaler à l'après-midi le rendez-vous. 8H ? En plus un lundi,

tu n'es pas sérieux... », m'as-tu déclaré, le plus sérieusement du monde. Ou encore ton absence inexcusable aux fiançailles d'un de nos plus proches amis, parce que fixées à 7h, un samedi.

Tu étais aussi parfois obtus sur tes certitudes et certains de tes principes que je qualifiais de rétrogrades. Il n'empêche que tu fus un homme foncièrement bon et agréable. Dans un monde guidé par les intérêts et une corporation où l'hypocrisie se le dispute à l'insincérité, tu fus un exemple de ceux en qui on pouvait avoir confiance. Un allié avec lequel on pouvait aller à n'importe quelle bataille sans craindre la trahison ni le renoncement. Quand tu disais oui, c'était oui, sans arrières pensées ni calculs, autres que ceux que tu as exprimés de vive voix.

Nous aimions à nous retrouver, souvent les vendredis soirs autour d'un bon plat de poulets à l'huile rouge, arrosé d'une bouteille de vin rouge. A commenter l'actualité et à refaire le monde. Parfois, le ton pouvait monter. Il nous arrivait même

de nous quitter en désaccord, voire fâchés. Chacun attendant que l'autre fasse le premier pas. Mais cela ne durait pas longtemps ; on finissait toujours par se retrouver le vendredi suivant.

C'est sur la mémoire de cet homme qu'un déluge d'insultes et d'opprobres s'est abattu depuis le 27 mars dernier, proférées et jetées dans une attitude jouissive. Leurs auteurs, hérauts de la ligue de la vertu et de la coalition de la « bien-pensance », te font un procès en sorcellerie, te reprochant tes analyses et tes commentaires partisans. Quel abominable crime, en ce 21^e siècle, dans un contexte de pluralisme politique et de libéralisation de l'espace public ! Seule la mort peut l'expier.

Ignorants de bonne foi pour certains, de mauvaise foi pour la plupart : dans ton métier, si les principes consacrent les faits comme étant sacrés, ils disent des analyses et des commentaires qu'ils sont libres. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tes pourfendeurs sont les mêmes qui campent les

hérauts de la démocratie et de la liberté d'expression, deux valeurs visiblement à géométrie variable selon leur conception : eux peuvent causer, toi tu dois la fermer pour la seule raison que tu ne partages pas leur opinion. « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire » disait Voltaire au 18^e siècle. Les redresseurs de torts et autres parangons de vertus aux citations célèbres faciles, semblent avoir oublié celle-ci.

Au demeurant, des cours de récréation aux pages Facebook des Togolais lambda de la diaspora, en passant par les marchés d'Akodesséwa ou de Mango, ou encore des maquis du quartier aux champs du paysan de Pagouda, la quasi-totalité des 7 millions de Togolais parlent peu ou prou de la politique. Et ont chacun son opinion. Par quel extraordinaire, tu serais le seul mon frère, qui plus est journaliste, à ne pas en avoir et à faire tes analyses.

Ceux qui n'ont jamais péché, les immortels, t'ont jeté la première pierre. De ton vivant, tu ne t'es jamais offusqué des attaques contre toi, auxquelles tu avais d'ailleurs l'habitude de répondre avec de l'humour. Qu'il en soit toujours ainsi d'outre-tombe. C'est au jugement de ton Créateur, le seul qui vaille, que tu es désormais confronté. Qu'il soit indulgent envers toi et t'accueille dans sa demeure céleste. Quant aux obscurs procureurs et autoproclamés juges de la bonne cause, laisse tes amis leur répondre et la nature faire son œuvre. Veille sur ta famille, veille sur ta femme et tes enfants.

Dominique, Faux Vo, tu me manques. Adieu mon frère. Repose en paix !

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Innovations de la loi de finances 2020

Jusqu'à

-100%

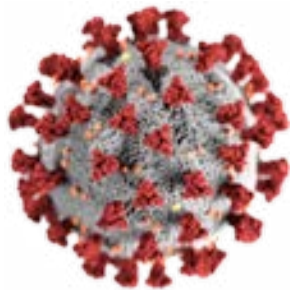
sur

la valeur en douane des véhicules neufs*

- * -100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf
- * -90% pour les véhicules neufs
- * -50 % pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge
- * -35 % pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge

8201 Office Togolais des Recettes - OTR www.otr.tg

SOLIDARITE TOGO VAINCRE CORONAVIRUS



I- Objectifs

“Solidarité Togo Vaincre Coronavirus” vise à mettre en place un fonds citoyen de solidarité pour accompagner les actions de l’Etat et des partenaires du Togo. Il devra servir à :

- Acquérir du matériel de base pour la prévention du COVID-19 ;
- Contribuer à l’amélioration et à l’équipement des centres de prise en charge des personnes atteintes ;
- Contribuer à l’approvisionnement des centres de prise en charge en médicaments ;
- Contribuer aux actions de sensibilisation de la population ;
- Contribuer à atténuer les conséquences du ralentissement des activités économiques sur les couches défavorisées.

II- Gestion des ressources

Le fonds citoyen de solidarité est géré par un Comité de gestion pluridisciplinaire composé de :

A. MÉDECINS :

- Pr Watéba IHOUE, Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé Université de Lomé (UL) ;
- Dr Michel KODOM, Président-Fondateur d’AIMES AFRIQUE ;
- Dr Gilbert TSOLENYANU, Secrétaire général du Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) ;
- Togbui Ebenezer Koffi Vovolitè AGBETIAFA II, Directeur du District sanitaire N°1.

B. SECTEUR PRIVE /PARAPUBLIC/PUBLIC :

- Jean-Marie TESSI, Chef d’entreprise, Directeur Général GTA Assurances ;
- Rachel YWASSA, Cadre de banque, ORABANK Togo ;
- Henri AMEGAN AYAMENOU, Gestionnaire, Directeur Commercial Togolaise des Eaux (TDE).

C. UNIVERSITAIRES :

- Pr Mawuli COUCHORO, Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG, UL) ;
- Dr Marius TONTASSE, Enseignant-Chercheur à la Faculté de Droit (FDD, UL).

D. COORDINATION :

- Eklou AMENDAH, Architecte, Directeur général GIGA/ Communicant.
- Le Comité de gestion est appuyé par deux (2) cellules de réflexion et de mobilisation:

E. INSTITUTIONS ET ENTREPRISES :

- Jean-Paul AGBOH AHOUELETE, Directeur général FOCUS YAKOU/FOCUS INFOS ;
- Cynthia SOSSOU, Cadre de banque (Banque Ouest Africaine de Développement, BOAD).

F. CONFESSIONS RELIGIEUSES, SOCIÉTÉ CIVILE ET DIASPORA :

- Imam AWALI, Secrétaire général de l’Union musulmane du Togo (UMT) ;
- Séna ALOUKA, Directeur exécutif ONG Jeunes Volontaires pour l’Environnement (JVE) ;
- Essivi Mimi BOSSOU-SOEDJEDE, Directrice Maison TV5 Monde ;

- André Kangni AFANOU, Juriste, Président du Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l’Homme (CDFDH) ;
- Josiane GNANDE, Fonctionnaire International (Union Africaine).

III- Collecte des fonds

A - BANQUES :

“Solidarité Togo Vaincre Coronavirus” dispose d’un compte bancaire.

Les décaissements sont soumis à une double signature des membres du Comité de gestion

ORABANK :

Solidarité Togo Vaincre Covid 19
N° de compte: 0 74196300101
Code banque : TG116 Code guichet : 01101 RIB : 58
IBAN : TG53TG1160110107419630010158
Code BIC : ORBKTGTG

B - MOBILE MONEY :

Les contributions peuvent également être faites par paiement mobile sur les numéros:

N° FLOOZ : 79395010
N° TMONEY : 70309308

C- CROWDFUNDING

En dehors de ces services classiques, les Togolais de la diaspora s’organisent pour mettre en place des plateformes de financement participatif (crowdfunding).

D - TRANSPARENCE DANS L’UTILISATION DES RESSOURCES :

Pour assurer la transparence de l’initiative et rassurer les donateurs de l’utilisation qui est faite de leurs dons, les informations relatives aux contributions ainsi qu’aux dépenses engagées seront régulièrement publiées sur la page Facebook et sur le compte twitter “Solidarité TOGO Vaincre Coronavirus”.

Le cabinet Audit & Consulting Group-Afric assurera un audit indépendant des comptes dont il rendra les rapports publics tous les quinze (15) jours.

E- APPEL:

Nous lançons un appel à toutes les entreprises publiques comme privées, à la société civile ainsi qu’à toutes les bonnes volontés de contribuer à la mobilisation des ressources pour soutenir la lutte contre le COVID 19.

F- CONTACT :

Pour toute information, téléphonez au (228) 90 11 40 40 ou envoyez un email à : vainc19tg@gmail.com

Le Comité de gestion et les deux cellules d’appui restent ouverts à toutes les suggestions pour la réussite de notre action commune.
Dieu bénisse le Togo.